

1928 Zwazo mouch, sousaflè (*Mellisuga minima*)

L'oiseau de référence est, d'après Nelson (p. 14), le plus petit oiseau connu au monde (cf. également not. 14). Son bec est plus court et plus droit que celui du "colibri" (cf. comm. 1927). Le témoin 15 considère, à tort, que cet oiseau est la femelle du colibri. Nelson fait état de la même croyance. Il faut dire que les deux variétés sont très ressemblantes.

[zwazó-mue 3, 4, 10, 15, 17, 18/zwazó-mũe 11/jwazó-mue 15] < oiseau-mouche. [susafli 14] < suce à fleurs. Nelson mentionne également cette variante.

[tɛitɛit 5] : cette forme isolée est peut-être donnée par erreur : les variétés d'oiseaux appelés "ti-chit" (plus d'une vingtaine) sont caractérisés par la petite taille.

1929 Zwazo lapli fran (*Cypseloides niger* ; hirondelle noire)

Les données sont lacunaires : on trouve surtout l'oiseau en montagne (Nelson *op. cit.* : 16 ; cf. carte, not. 15). Cependant en saison des pluies, il peut descendre jusqu'au bord de la mer. Il doit ses différents noms au fait que sa présence s'accompagne invariablement de chute de pluie.

[bèt-lapli 2] < bête de la pluie.

[zwazó-lapli 3, 4, 7, 10, 14, 15, 18/zwazó-laplũ 11] < oiseau de la pluie.

[latusẽ 17B] < la Toussaint. Ellipse. Nelson (1979 : 16), dont l'enquête s'est principalement déroulée dans la région de la Grande-Anse dans le Sud-Ouest d'Haïti, mentionne la variante "zouazo latousen" (oiseau de la Toussaint) et explique la désignation par le fait qu'il pleut toujours à la Toussaint.

1930 Ti irondèl (*Tachornis phaenicobia*)

A. On trouve cette oiseau au plumage noir et blanc, et aux ailes d'envergure importante, en plaine et par conséquent dans les villes.

La plupart des variantes sont issues du mot "hirondelle". Certaines d'entre elles offrent une prosthèse : [jiwõdèl 4, 12] ; les formes citées en 1, 8, 15 et 16 sont probablement dues à une "fausse coupe" (petite rondelle) ; les formes 11 et 20 offrent à l'initiale un segment non étymologique [v-] qui incite à les analyser comme des mots-valises < [viré] "tourner" + [iwõdèl]. Nelson (p. 17) signale que les variétés "irondèl" et "zwazo-lapli" aiment voler de concert et qu'elles sont faciles à reconnaître dans la mesure où elles volent en tournant dans le ciel : "[...] yo toujou ap vole fè ronnan tout sièl la".

Autres variantes :

[ãj bõdyé 6] < ange du bon Dieu. Métaphore. Les *Tachornis* volent à des altitudes très importantes, surtout quand la pluie s'accompagne d'éclairs et de tonnerre (cf. également not. 6).

[malũmbèl 12] : origine inconnue.

B. Réunion (RC 1974 : 277) "zirõdèl" (hirondelle ; *Collocia francica* ; *Phedina borbonica*). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "ziwondèl" (hirondelle).

1931 Kit (*Cœreba flaveola* ; petit serin)

A. Ce tout petit oiseau est très connu. On le trouve partout, y compris en montagne. [kit 3, 7, 10, 11, 20] (origine obscure : onomatopée ?). Cette variante est la seule que cite Nelson.

[ti-kit 15, 16, 20/tsi-kit 17/ʔi-kit 19/ki-kit 19, ti-kikit 18] mot à mot "petit kit". Les formes collectées en 4, 5, 6A et 6B, 8A et 8B, 14 posent un problème dans la mesure où elles offrent une grande ressemblance avec le nom d'autres espèces d'oiseaux dénommés "ti chit". Il ne faut cependant pas conclure trop vite à une erreur : on peut imputer les formes à une palatalisation de la consonne vélaire. Mais surtout elles semblent être en fait issues d'onomatopées. Nelson précise que tout le monde connaît le chant de l'oiseau : "li gen you ti chanté nou tout konnin : tchziiii-sit, sit" (p. 19).

B. Guad. (TB) "sikriyé" (sucrier ; *Cœreba flaveola*) ; "sikriyé" (sucrier).

1932 Kat je Sid (*Phænicophilus polycephalus* ; oiseau quatre yeux)

L'oiseau est d'un jaune foncé tirant sur le vert. Il offre la particularité d'avoir des taches plus ou moins sombres au-dessus et en-dessous de l'œil, ce qui donne l'impression qu'il a plusieurs yeux.

- variante 17 : étymon : "oiseau quatre yeux".

- variantes 1, 2, 11, 15, 16, 19, 20. Ellipse.

Les formes 1 et 2 désignent probablement le *Phænicophilus palmarum* qui vit dans le Nord ("kat-jé Nò").

- variantes 14 et 18 : mot à mot "quatre yeux du Sud".

Les formes citées en 12 ne semblent pas être des variantes : elles désignent un oiseau qui ouvre les yeux la nuit, ce qui ne semble pas être le cas du *Phænicophilus*.

[tɛit-kat-jé 7, tɛit 8] : ces formes ne sont probablement pas des variantes (*Xenoglia montana* d'après Nelson, p. 21 ; famille des "ti-chit").

1933 Bannan mi fran (*Icterus dominicensis* ; carouge)

La carte offre trois types de mots composés :

[banan-mi/bānān-mi/banān-mi/bānān-mi/bānā-mi/banān-mu] < banane mûre. L'oiseau doit son nom au fait que son plumage est jaune tacheté de noir à la façon d'une banane mûre. Cf. comm. 1604 ("Banancier").

[bānān-mi frā 3/bānan-mi frā 11] < banane mûre franc. C'est le masculin de l'adjectif français qui a été retenu ; cf. l'utilisation de cet adjectif *in* cartes et comm. 1936, 1939). Il existe également un oiseau baptisé "bannan mi mōn" ("banane mûre des mornes" ; *Spindalis zena*).

[fig-bānān 19] (< figue banane), "banane fruit" (cf. comm. 1630).

1934 Sèpantye fran (*Melanerpes striatus* ; pic)

La carte est monomyne : l'étymon est le mot "charpentier". Néologisme créole, par métaphore : l'oiseau en sondant du bec le tronc des arbres pourrissants émet un bruit comparable à celui que fait le charpentier au travail. Le français offre le mot

"charpentière" (LGRLF : "Insecte hyménoptère femelle, qui taraude le bois pour y déposer ses œufs.- Appos. ou adj. *Fourmi charpentière*.").

Phonétique : variation de la première voyelle [-é-, -è-, -a-, -ɛ-] ; ± palatalisation du [t].

En ce qui concerne la forme donnée abusivement en 7B, cf. comm. 1917.

Compléments (d'après Nelson 1979 : 35-37) : "sèpantié noua" ("pic américain, *Sphyrapicus varius*) ; "sèpantié montagn" ("pic", *Nesocittes micromega*).

1935 Jako (*Amazona ventralis* ; perruche)

A. La carte est mononyme : les formes ont pour étymon le terme "jacquot" (LGRLF : "surnom du geai largement attesté régionalement"). Néologisme (changement de référent). Cette perruche est un oiseau-parleur.

La forme 6B est probablement mentionnée par erreur (*Aratinga chloroptera* H) : cette perruche ressemble à l'*Amazona ventralis* : même forme de bec, même couleur de plumage (vert). Mais la queue est différente : elle est longue et effilée chez l'*Aratinga*, qui de plus ne "parle" pas.

B. Guad. (MB, LMPT) "jako" (perroquet) ; (LMPT) "jakorépèt" (perroquet, jacquot).

1936 Tako fran, kolasòt (*Saurothera longirostris*)

Plusieurs types de mots sont cités :

[takó/tòkò 2] : origine inconnue.

[takó frā 11] mot à mot "tako franc"

[takó lagózèl 20/takó lagwézèl 20] : les ailes de ce "tako" sont, d'après Nelson, toutes blanches.

[kólasòt 8, 10/kulasòt 8] : l'origine est obscure (< col sot ?).

1937 Boustabak (*Crotophaga ani* ; perroquet noir, ami des savanes)

A. La carte est mononyme. Le mot appartient au vocabulaire des Isles : le guad (MB, LMPT) offre en effet le même emploi.

Nous relevons les formes phonétiques suivantes : [bustabak/bustabak 6, 12+/buttabak 20/pustabak 5B, 7]. L'étymologie n'est pas tout-à-fait claire : "bouche à tabac" (l'oiseau a un bec très épais) ou "bourse à tabac" ? La seconde solution paraît préférable : la variante la plus citée sur la carte est [bustabak] ; le guad. n'offre que la forme "boustabak/bous-tabak" et présente, de plus, d'autres composés à premier élément "bous" (désignations de poissons en particulier). Le fait que l'oiseau soit tout noir explique probablement la métaphore (comparaison avec une bague à tabac).

Vocabulaire associé (noms d'oiseaux au plumage noir) : [mèl, not. 15 et 19] (< merle), merle, *Quiscalus niger* ou *Agelaius humeralis* ; [kònèy, not. 19] (< corneille), "corbeau", *Corvus leucognaphalus* ; [vòlò-kòk, not. 19] (voleur de coqs ; cf. comm. 1944).

B. Guad. (MB) "boustabak" (mâle du merle de Marie-Galante) ; (LMPT) "boustabak, bilbiten, mèl, krédi, kakangnan, kayak, tikyè" (merle des Antilles).

1938 Ranmye tèt blan (*Columba leucocephala* ; pigeon à couronne blanche)

A. La carte est mononyme : l'étymon est le mot "ramier" (*Columba palumbus*). Néologisme (changement de référent).

Phonétique : ± NAS (régressive).

Autres variantes :

[ramyé frā 11] mot à mot "pigeon franc"

[zèl blā] < ailes blanc (c'est la forme de masculin de l'adjectif qui est retenue). La métaphore n'est pas claire : le pigeon à couronne blanche est gris tirant sur le noir, sauf en ce qui concerne la tête. Le témoin confond peut-être l'oiseau de référence avec un autre oiseau : soit avec le *Columba inornata* qui a une grosse tache blanche sur chacune de ses ailes ("ranmié milé" ; "ramier", in Nelson), soit avec *Zenaida asiatica* ("toutrèl zèl blan") qui a également une grosse tache blanche sur chaque aile. (cf. not. 8 : le témoin signale l'importante ressemblance entre [ramyé] et [tutrèl zèl blā, tèt]). En not. 11, il est précisé que [zèl-blā] est le nom (générique) de la famille des [tutrèl] ("toutrèl" = *Zenaida*).

Complément : "ranmié kou-rouj" ("ramereau", *Columba squamosa* ; Nelson 1979 : 44). [rāmyé nwa, not. 16] (*Columba squamosa* ?).

B. Réun. (RC 1974 : 277) "pizō ramyé, ramye, tu:^rtrèl malgas" (*Streptopelia picturata*). Guad. (MB) "ramyé" (pigeon ramier) ; LMPT) "ranmyé" (*Columba squamosa*).

1939 Toutrèl ke fin (*Zenaida macroura*)

A. Trois types de mots sont cités :

[tutrèl/ tutrè:l/tutwèl /tutwaɪ 1] < tourterelle. Phonétique : perte générale du [r] postvocalique interne, et du "e muet".

[tutrèl frā 11] < tourterelle franc (forme du masculin de l'adjectif).

Nous remarquons que la variante donnée en entrée n'est jamais citée.

[tutrèl péyi 14B] "tourterelle locale".

B. Compléments : [tèt 2B, ti tèt 5B], [zèl blā 6B, tutrèl zèl blā 7B] (*Zenaida asiatica* ; cf. Nelson 1979). [tutrèl babarē, not. 15, balbarē not. 16, carte 19C] : Nelson (p. 45) donne comme nom français de *Zenaida asiatica* le mot "barbarin". [tutrèl barik, not. 15] est donné comme synonyme de [tutrèl babarē] (*Zenaida asiatica*).

Référents non identifiés (*Zenaida aurita* ?) : [tutrèl jō 19B] (< tourterelle des joncs) ; [tutrèl savān, not. 15] (< tourterelle de savane).

C. Réun. (RC 1974 : 277) "tu:^rtrèl, tū:^rtrèl péi" (tourterelle, *Geopelia striata*). Guad. (MB) "tourtrèl" (tourterelle) ; LMPT) "toutrèl, toutwèl" (tourterelle, *Zenaida aurita*).

1940 Zotolan (*Columbina passerina*)

A. Deux types de mots sont mentionnés :

- formes issues du mot "ortolan" (LGRLF : "Bruant d'une variété de l'Europe méridionale"). Néologisme (par changement de référent). Le mot appartient au vocabulaire des Isles (même emploi en Guad.).

Phonétique : ± PROS (cf. 7 et 20) ; nous notons pour le premier son vocalique la série de variantes suivante [-ó-, -ò-, -ǫ-, -u-, -a-, -ã-, -è-] ; perte générale du [r] postvocalique.

- Les formes recueillies en 5 et 7 désignent également un autre oiseau (*Zenaida asiastica*), un peu gros que le *Columbina* (cf. comm. 1939).

B. Guad. (MB) "zortolan" (petit colombidé) ; (LMPT) "zòtolan" (ortolan ; famille des Colombes).

1941 Pèdri fran (*Geotrygon montana* ; perdrix blanche)

A. Les témoins ne sont pas toujours en mesure de citer une forme. Peut-être parce que l'oiseau ressemble beaucoup aux différents *Zenaida* (cf. comm. 1939). Il appartient du reste, selon Nelson (p. 45), à la même famille.

- [pédri/pèdri 6+, 7+, 11, 18, 20] < perdrix (LGRLF : "Oiseau (*Gallinacés* ; famille des *Phasianidés*), de taille moyenne, au plumage gris ou roux cendré". Néologisme (par changement de référent). Phonétique : perte générale du [r] postvocalique interne ; variation de la voyelle moyenne antérieure (± basse).

- [kāsō-wuy 16] < caleçon rouge. Cette forme est également le nom du *Tenmotrogon roseigaster*. Il est à noter que le *Geotrygon* mâle est tout rouge. Variante effective ?

B. Guad. (MB) "pèrdri" (perdrix).

1942 Kay (*Colinus virginianus* ; caille)

A. Les données sont lacunaires. On trouve surtout l'oiseau en montagne, sous les pins.
- [kay 4, 11+, 12+, 14, 18] < caille (LGRLF : "Oiseau de petite taille, à plumage tacheté, voisin de la perdrix (n. sc. *Coturnix* => *Turnix* ; *Phasianidés* "). Néologisme (par changement de référent). Le mot appartient au vocabulaire des Isles (même mot en guad.).

- [zwazó kay 3, 17] mot à mot "oiseau caille".

La forme donnée en 7 semble plutôt correspondre au *Charadrius wilsonia*.

B. Réun. (RC 1974 : 276) "kay" (caille) ; "kay péyi" (caille locale, *Turnis nigricollis*).
Guad. (MB) "kay" (oiseau peu connu).

1943 Pentad mawon (*Numida meleagris* ; pintade sauvage)

A. La forme la plus citée est un composé néologique : [pētad-mawō, pētad-mawō]. Cf. comm. 878 (étymologies).

Autre composé : [pētad-bwa 11], mot à mot "pintade des bois"

Certains témoins citent également la forme simple [pētad, pētad] < pintade. Survivance.

B. Certains témoins citent le nom de la pintade domestique : [pētad-dus, not. 1/ pētad-du, not. 2, not. 6, not. 19/pētad-du, not. 7, not. 8, pētad-kay, not. 19] (< douce, doux, case).

Il s'agit dans les deux cas (pintade domestique ou sauvage) du même oiseau, introduit à Saint-Domingue par les colons. Quelques-uns retournèrent à l'état sauvage et il s'ensuivit une distinction de couleur de plumage : gris tacheté de points noir et de blanc pour les pintades sauvages, blanc pour les pintades domestiques.

Chants attribués à l'animal (lors des rassemblements) : [tòkay tòkay, not. 2, tókay tókay təkèt təkèt, not. 6, tókay, not. 8, kókas kókas kókas kókas, not. 15] (cf. comm. 1125). [tókay] est aussi le nom que se donnent deux personnes qui portent le même nom (cf. comm. 128).

C. Guad. (MB) "pentad" (pintade ; animal connu mais rare) ; (LMPT) "kyouplat" (pintade ; nom onomatopéique).

1944 Kaou fran (*Corvus leucognaphalus* ; corbeau)

Plusieurs types de noms sont cités :

[kaw 3, 7, 10, 11, 12+, 15+, 17+, 19, 20/kav 11, 16, 18/ kau 4C/kaó 19D] : origine onomatopéique (chant : "ka-ou ! ka-ou !"). Dans les variantes où se succèdent deux voyelles, l'accent porte sur la première.

[kav nwa 16B] mot à mot "kaou noir". Le plumage de l'oiseau est noir.

[kwa frã 11] mot à mot "kaou franc".

[kónèy 2/kònèy 5, 6*, 7/kònèj 8/kònèŋ 4B, kònèu 4A] < corneille (LGRLF : "Oiseau du genre *corvus*, plus petit que le grand corbeau, à queue arrondie et de plumage terne"). Cette variante est également citée par Nelson (1979 : 48). Survivance. Dans les variantes où se succèdent deux voyelles, l'accent porte sur la première.

[gragra 2, 6*, 8] : origine inconnue (< onomatopée ?). Variante citée par Nelson (*ibid.*).

[vòlò-kòk 18] < voleur de coqs. Il s'agit peut-être d'un autre nom de l'oiseau "malfini karanklou", qui est noir tirant sur le gris, et qui a la réputation (injustifiée) de s'attaquer aux poules.

1945 Malfini karanklou (*Cathartes aura* ; vautour)

Cet oiseau, d'introduction récente en Haïti, est utile dans la mesure où il se nourrit de charognes. On le trouve partout, en montagne comme en plaine, mais il se plaît surtout sur les falaises du bord de mer. Nelson (1979 : 49) signale que beaucoup de gens en Haïti croient à tort que ce "malfini" est un mangeur de poules (cf. également, not. 7, 12, 14, 15) : pareille erreur tient au fait qu'on ignore généralement qu'il existe différentes sortes de "malfini" ; on confond le vautour avec la buse ("malfini ké rouj", *Buteo jamaicensis*), qui est la vraie voleuse de poules.

Deux types de noms sont cités :

[malfini] : l'étymologie n'est pas claire (< mal fini ?). Cette variante dominante a peut-être un rapport avec le mot "mansfenil" que cite LMPT. Le terme "malfini" fait partie du vocabulaire des Isles.

[karãkló 14/karãklu 14, 19+] : ellipse de [malfini karãklu] ; voir le mot composé cité en titre de commentaire (seul nom donné par Nelson). L'étymologie est obscure (Griole 1986 : 43) propose pour le vocable du français louisianais "carancro" ou "carencro" l'étymon anglais "'carrion crow").

B. Guad. (MB) "malfini" (frégate, espèce de grand oiseau) ; (LMPT) "malfini" (mansefenil, aigle des Antilles, *Buteo platypterus*). Le créole louisianais (Neumann 1985 : 456) offre un mot très proche, du moins au plan de la forme : "karōkro" ; (espèce de buse).

1946 Grigri fran (*Falco sparverius* ; faucon)

A. La forme la plus citée est [grigri]. Origine onomatopéique possible (le chant de l'oiseau est "kili ! kili ! kili !"). Le mot semble appartenir au vocabulaire des Isles (emploi voisin en guad.).

[grigri-frā 11+] : forme acceptée après avoir été sollicitée.

Nelson (1979 : 52) cite pour la région du Nord le nom synonyme "lanèt".

Les formes recueillies en 6 et 8 semblent davantage correspondre à la chouette à terrier, "koukou" en créole (cf. notice), qu'au faucon. Nelson (1979 : 55) note que le "koukou" ressemble beaucoup au grigri" (même taille, même forme) ; mais le "koukou" a une toute petite queue, ce qui n'est pas le cas du "grigri". Cf. également carte 1947, not. 10.

B. Guad. (MB) "gigli" (sorte d'épervier) ; (LMPT) "gigli" (sorte de petit faucon ou de petit épervier).

1947 Frize (*Tyto alba* ; effraie)

A. Trois variantes lexicales sont citées :

- [frizé/frizé] < frisé. Cette variante est un peut-être une ellipse de celle citée au point 20.

- [ɛwèt frizé 20] < chouette frisée. La collocation n'apparaît pas dans LGRLF.

Nous pouvons ajouter à ces deux désignations une forme parfois employée, d'après Nelson (1979 : 53) , dans la région de Jérémie (pt 20), en l'occurrence "frizay".

- [jāmiɛt 10] : origine inconnue. La description faite par le témoin 8 correspond plutôt à la chouette à terrier (*Speotyto cunicularis*) ; (cf. carte 1946, not. 8). variante effective ?

B. Le témoin 6 signale que certaines effraies sont des loups-garous. (Voir également le comm. 1357 "Vampire-femelle").

Kerboull (1973 : 110) note que "Partout [...], en Haïti, le "frisé" ou effraie, le *tyto glaucops* des naturalistes, attire l'attention et l'aversion [...] En voici l'explication. Avec ses yeux glauques, son regard facial, inscrit dans un dessin en forme de cœur, son vol silencieux, fantomatique, le reflet comme phosphorescent de son plumage moiré, ses cris sinistres, l'effraie, l'un des plus grands oiseaux d'Haïti, avec ses 350 mm de longueur, se voit identifiée à la redoutable *Marinette pied-sèche* et à ses possédés ["lwa" du rite "Petro", extrêmement maléfique qui se transforme en effraie dans un but équivoque]. [...] Rappelons qu'en France et dans toute l'Europe cette espèce, presque ubiquiste dans le monde, a été et est encore le prétexte à de nombreuses superstitions".

C. Guad. ?.

1948 Chwèt bwa (*Asio stygius* ; chouette)

Les témoins citent le plus souvent une forme simple [ɕwèt/ɕwèd 19] (< chouette). Néologisme (par changement de référent) ?. En 17, nous relevons un composé néologique [ɕwèd-bwa 17] (< chouette des bois).

Les formes mentionnées en 4 et en 16 semblent désigner d'autres oiseaux (respectivement *Nyctibus griseus* et *Cathartes aura*).

1949 Koukou (*Speotyto cunicularis* ; chouette à terrier)

A. Nous relevons deux variantes lexicales :

- [kuku/kukut 1, 2] < coucou (LGRLF : "Oiseau grimpeur, de la taille d'un petit pigeon, au plumage gris cendré barré de noir (n. sc. *Cuculus*)". Néologisme par changement de référent.

- [kuku-bwa 11] < coucou des bois.

B. Guad. (MB) "koukou manyok" (espèce d'oiseau) ; (LMPT) "koukoumannyòk".

1950 Kanna tèt blan (*Anas bahamensis* ; canard des Bahamas)

A. La forme du titre n'est donnée de façon spontanée qu'en 7 ; elle est acceptée en 16 et en 18.

Autre composé : [kana blā 15] < canard blanc.

La forme la plus citée est le mot simple [kana 8, 10, 11, 14, 16, 17, 19, 20/kāna 17] < canard. Phonétique : nous remarquons surtout la rareté de NAS (pourtant assez constante dans ce type de contexte). En l'absence d'adjectif épithète, ces formes issues du terme "canard" signifient également "canard domestique" (cf. comm. 872).

Le canard des Bahamas est un canard sauvage qui ne migre pas hors d'Haïti ; il est, d'après Nelson (p. 59), très facile à trouver.

B. Compléments : "canard sauvage" [kāna-mawō/kāna-mawō] (cf. comm. 872, 878). Cf. également *in not.* 7 et 8 les désignations de différentes variétés de canards sauvages. Il existe en Haïti, selon Nelson (1979 : 58), dix sortes de canards sauvages aisément répertoriables.

C. Guad. (LMPT) "kanna" (canard).

1951 Poul dlo tèt wouj (*Gallinula chloropus* ; poule d'eau)

A. La variante lexicale la plus mentionnée est [puł-dlò/pu-dlò] < poule d'eau (LGRLF : "oiseau (*Echassiers, Rallidés*) de la taille d'un pigeon appelé aussi *galinule*). Survivance.

Remarque concernant la phonétique : l'haïtien est le seul créole qui introduise une consonne non étymologique dans le composé (comparer avec le réun. et le guad., *infra*).

Autres variantes (?) :

[kwòk-dlò 5/kwak-dlò 7, kwak 5] : origine obscure (onomatopée ?).

[puł-jóli 5] < poule jolie. Il est à noter que "poulajoli" est, dans l'Artibonite, le nom de l'oiseau également appelé "gran kola" (*Aramus guarauna*).

[kòk-dló 3] < coq d'eau.

Formes probablement mentionnées par erreur :

[békasin 2] < bécassine. Nelson (p. 66) précise qu'il n'y a qu'une sorte de "békasin" (< bécassine) en Haïti pour douze sortes de "békaso", mais qu'on confond généralement les uns et les autres oiseaux sous le nom créole "békasin", comme on le fait du reste des différentes sortes de "plivié" (< pluvier). Aucun des oiseaux décrits par Nelson ne correspond à la poule d'eau.

[krabyé 1] < crabier. Il y a dix sortes de "krabyé" en Haïti. Aucun de ceux que décrit Nelson ne correspond à la poule d'eau.

B. Réun. (RC 1974 : 277) "pul dó" (poule d'eau, *Gallinula chloropus*). Guad. (MB) "pou do" (espèce d'oiseau d'eau douce).

1952 Zwazo lemò (*Jacana spinosa*)

La carte comporte de nombreuses lacunes.

[zwazó-limò 3] : déformation aberrante de [zwazó-lémò] ?

[zwazó-lèmò 14/zwazó-lémò 17, 18] < oiseau les morts. Le nom s'explique peut-être par la couleur noire du plumage sur le dessus de la tête et autour du cou (le noir est la couleur du deuil en Haïti).

Noms d'autres oiseaux :

[zókólyé 5] : variante probable de "zékolié" (ou "kolyé fran" ; "gravelot", *Charadrius wilsonia*).

[kòglaw 7] : variante probable de "kongla" ou grankola" (*Aramus guarauna*).

[pul-dló 16] : cf. comm. 1951.

1953 Kolye doub (*Charadrius vociferus* ; collier)

L'oiseau tient ses différents noms des caractéristiques du plumage de son cou : on y voit deux raies noires superposées qui ont la forme d'un double collier.

[zwazó kólyé 3] < oiseau à collier

[kólyé-dub 14, 19, kukulè-dub 17] < collier double.

[kólyé 4/kólyé 16] < collier.

Les formes 7 et 8 ne sont peut-être pas des variantes : (cf. "zékolié" , syn. "kólyé fran", *Charadrius wilsonia*, in Nelson 1979 : 73).

1954 Kalandarik (oiseau mythique)

L'animal mythique en question est un personnage de la littérature orale : il apparaît en particulier dans certains contes du cycle de Bouki et Malis (Jean le sot et Jean l'esprit). Pour certains témoins, il s'agit bien d'un oiseau (cf. par exemple, pt 3, not. 10) ; pour d'autres témoins, il s'agit d'un animal qui pond mais qui n'est pas pour autant un oiseau (cf. not. 20).

L'origine du terme, qui se présente sous différentes formes phonétiques, est inconnue.

1955 Krabye gad bèf (*Bulbucus ibis* ; grue blanche)

A. L'oiseau, d'origine africaine, est d'introduction récente en Haïti (1948).

Plusieurs formes sont proposées :

[krabyé 1, 3, 5, 7, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20/k'abyé 14] < crabier (LGRLF : "Variété de héron qui se nourrit de petits crabes"). Néologisme (par changement de référent).

[krabyé-dló 5, 7] < crabier d'eau.

[krabyé-rivyè 7] < crabier de rivière

[valèt 6*] < valet. Nelson (p. 86) signale l'usage de cette variante dans la vallée de l'Artibonite (pts 5 et 6 de la carte).

[kwak blāe 4] < onomatopée ? Ce composé désigne peut-être un autre oiseau de la famille des "krabyé", celui appelé "gro krabié blan" (*Egretta alba*). Son chant n'est pas particulièrement beau : il se réduit en fait à "kouaak" (d'après Nelson *op. cit.*).

[kwak-dló 7] : cf. supra.

[bas 11] : origine inconnue.

[kòk-bwa 8] < coq des bois. Nelson cite le nom "kòk lannouit" (*Nyctanassa violacea*), oiseau de la famille des "krabié".

[jāblāe 8] < jambe blanche ? Les pattes de la grue blanche sont gris tirant sur le vert.

X - ENQUETE GRAMMATICALE

Introduction aux commentaires des cartes

La difficulté en dialectologie tient au fait que la grammaire, mise à part la morphologie, offre relativement peu de prise à l'enquête par questionnaire. Pour capter au moins des fragments de la syntaxe locale, il convient donc de rassembler et de dépouiller d'importants corpus de textes saisis sur le vif.

La dixième section du questionnaire de l'ALHa a été conçue dans une telle optique. Elle comprend, à côté de questions de grammaire (déterminants, pronoms, groupe verbal, prépositions, adverbes, subordonnants et coordonnants), des questions à orientation sociolinguistique (visant à recueillir des stéréotypes, du discours en vernaculaire, et les mêmes contes dans tous les points d'enquête).

Ce sont les réponses aux questions de grammaire qui sont envisagées ci-dessous ; nous y avons intégré les données relatives aux stéréotypes.

Le questionnaire grammatical, constitué au début des années 80, a été largement inspiré, dans son contenu comme dans son organisation, par l'ouvrage de Valdman, 1978, *Le créole : structure, statut, origine* (quatrième partie : Structure grammaticale). Certaines entrées du dictionnaire trilingue, réalisé sous la direction du même auteur en 1981, ont été utilisées à titre complémentaire.

La métalangue des commentaires est puisée à divers héritages, avec toutefois une dominante de termes traditionnels, ce qui ne constitue pas vraiment un handicap au niveau de généralité où nous nous plaçons ici. Pour ne donner qu'un seul exemple, nous avons conservé le terme de "subordonnée" tout en étant convaincue du bien fondé de cette remarque de Gadet (1992 : 87) :

"La notion de subordination [...] doit être maniée avec précaution, étant à la fois trop précise et pas toujours adaptée pour l'oral : des structures subordonnées ne commencent pas toujours par un subordonnant [...], et la présence d'un subordonnant n'est pas le signe certain de la subordination [...]".

Quand cela paraît nécessaire, nous mentionnons dans les commentaires la terminologie employée par les différents auteurs cités, dans la mesure où ils s'inscrivent dans des cadres théoriques distincts. Cela ne signifie pas pour autant que nous avalisons systématiquement les étiquetages qu'ils emploient. Un travail de grammaire plus approfondi demanderait bien sûr une terminologie stabilisée, et surtout adaptée à l'étude de l'oral. Mais il faudrait avant tout pouvoir disposer de transcriptions bien plus élaborées que celles que nous proposons, rendant compte de l'accentuation, du rythme et de l'intonation.

Notre propos n'est pas de fournir une description fine du système grammatical de l'haïtien : la masse des phénomènes en cause dans ce chapitre (détermination, temps et aspect, modalité, etc.), mais aussi l'impossible recours aux témoins d'enquête, rendent un tel objectif irréalisable dans le contexte présent.

Il s'agit plutôt, d'une part, de faire apparaître des phénomènes qui n'ont pas été signalés auparavant ou bien qui n'ont reçu que peu d'attention de la part des chercheurs.

Nous souhaitons aussi, d'autre part, rendre compte autant que faire se peut, de l'empirique dans sa variété. C'est pourquoi les données consignées dans les cartes et les notices de ce champ idéologique atteignent parfois des dimensions importantes. Le lecteur devra prendre garde, à ce sujet, que les énoncés donnés comme équivalents sur les cartes peuvent en fait se trouver en relation paraphrastique (famille de constructions sémantiques équivalentes, mais de nature grammaticale différente). Nous avons complété la documentation, quand il nous semblait qu'elle présentait des lacunes en reportant, dans les notices ou les commentaires des cartes, des séquences textuelles recueillies en d'autres occasions (cf. cartes "lexicales"), et offrant un intérêt particulier du point de vue grammatical, y compris dans une optique génétique.

Cette série de cartes grammaticales offre en effet des informations irremplaçables sur la genèse du créole, et en particulier sur les relations qu'il peut entretenir avec le français.

L'approche comparée n'a pu être employée dans son intégralité : il était évidemment impossible, pour des raisons purement matérielles, d'appliquer par exemple à chaque carte ou série de cartes la méthode que Chaudenson (1993b) développe à propos des démonstratifs pour illustrer son modèle de la créolisation. Nous avons privilégié la comparaison avec un état de langue plus ancien (tel qu'il se trouve représenté dans l'ouvrage de Ducœurjoly 1802), sans toutefois négliger, quand cela est particulièrement pertinent, d'autres perspectives (créoles, français d'Amérique du Nord, français d'Afrique, et bien sûr français populaire et/ou dialectal du XVIIe siècle ou même le cas échéant français contemporain). Dans certains cas, lors du commentaire des cartes grammaticales, il aurait été possible d'écrire "Le créole réunionnais offre un tel emploi, comme du reste plusieurs autres créoles français et/ou telle ou telle variété de français". Nous aurions dû alors fournir attestations, références, etc., et par conséquent augmenter encore la dimension des commentaires.

Les usages anciens du français restent en partie mal connus. Dans le cadre global d'une mise en perspective historique et évolutive, nous avons compulsé *Le bon usage* de Grevisse (9e édition) où se trouvent rassemblés un riche matériel historique et des sources textuelles variées. Bien d'autres ressources auraient pu être consultées. Mais il fallait procéder à des choix. Compte tenu de notre objectif qui est d'apporter une contribution à l'étude de la genèse du créole haïtien et contre toute attente, le fichier d'exemples inclus dans *Le bon usage* s'est révélé bien utile pour commencer à éclairer la description de l'état de langue contemporain. Rien n'empêchera, par la suite, d'étendre le champ de l'investigation (glossaires dialectaux, Atlas linguistiques régionaux de France et du Canada, travaux sur le français populaire, etc.).

A différentes reprises, les commentaires font entrer en jeu des langues africaines ; ils soulignent l'intérêt qu'il y aurait à s'attaquer de façon systématique à la question du rôle de telle ou telle langue africaine dans la genèse du créole. Le temps nous a manqué pour mener à bien un tel projet. Un travail de comparaison rigoureux demanderait en effet, étant donné l'histoire sociolinguistique particulière

d'Haïti¹, que des langues variées soient prises en compte, pour lesquelles, à la différence du français, on ne dispose pas de témoignages écrits anciens. La tâche qui reste à accomplir est donc de prendre appui sur les états de langue contemporains pour extrapoler en direction du passé. C'est un travail difficile pour qui n'est pas familier des langues africaines. Nous espérons que le grand corpus de l'Atlas provoquera de fructueuses recherches et collaborations sur l'épineuse et complexe question du legs africain au créole d'Haïti.

Nous avons pris le parti de proposer, pour la majeure partie des titres des cartes et des commentaires associés dédiés à la grammaire, une traduction dans un français relativement ordinaire, le moins distant possible du créole. Au sein de ces titres notés dans l'orthographe officielle de l'haïtien et qui visent à fournir une contextualisation, les formes effectivement recherchées sont encadrées de guillemets. C'est sur ces titres (souvent des phrases-exemples) que les enquêteurs se sont régulièrement fondés pour susciter l'apparition des formes. Il était donc souhaitable d'en offrir une interprétation.

Un système de renvois permet d'établir des relations transversales entre commentaires. En suggérant des regroupements, en proposant des compléments, ces renvois permettent de pallier quelques-unes des incohérences du questionnaire. Ils devraient également guider le lecteur dans ses recherches thématiques.

Un index rassemble mots créoles (transcrits phonétiquement) et termes grammaticaux. Il était exclu d'y faire figurer toutes les variantes attestées ; leur inventaire exhaustif aurait été trop long à réaliser. Nous avons choisi, pour chaque commentaire, de privilégier une forme ou parfois un ensemble de formes, l'important étant à nos yeux de proposer un outil d'aide à la consultation du commentaire.

1971 Nouvèl "la", pitit "la", kay "la" (déterminant déictique anaphorique) ; formes de pluriel

A. Ce déterminant connaît des emplois déictiques et anaphoriques. Il peut être utilisé hors données situationnelles ou contextuelles immédiates ("anaphore associative"). Cette carte est à examiner au sein de la série de cartes n° 1972, 1973, 1974, 1975, 1976. L'ensemble illustre un phénomène de sandhi externe remarquable en haïtien : le déterminant déictique, qui dans le syntagme nominal suit (directement ou non) le nom, se manifeste sous cinq formes phonétiques différentes, contextuellement déterminées, à savoir [la, a, ā, nā, lā] ; l'assimilation est progressive (nous l'avons parfois représentée à l'aide du symbole [↗] dans notre transcription).

Différents auteurs (Dejean 1980, Joseph 1984) s'accordent à attribuer à ce morphème la représentation phonologique sous-jacente [la]. Dejean (*ibid.* : 143) note : "En postulant /la/ comme forme de base, on arrive à deux affirmations générales qui ne souffrent aucune exception :

- a) La voyelle se maintient toujours, avec le trait [± nasal].
- b) La consonne se maintient toujours après un segment [-syllabique] et tombe toujours après un segment [+ syllabique].

¹ Voir à ce sujet dans l'introduction, les sections 2 ("L'histoire de la partie occidentale de l'île") et 4 ("L'évolution socio-linguistique").

Les données de la série de cartes consacrées au déterminant déictique anaphorique fondent ces généralisations. La voyelle se maintient partout avec le trait [-nasal] ; la consonne se conserve après les segments [-syllabiques] (consonnes et glides).

B. Cette carte 1971 montre que dans le contexte d'une consonne finale orale ou d'un glide, le déterminant a la forme [la].

Différentes possibilités sont attestées : [nuvèl la 4A] (nom simple), [kréyō wuj la 6] (nom suivi d'adjectif), [sólaj-kay la 15B] (nom composé) (voir aussi infra les formes mises au pluriel).

Les groupes [ō sèl kaloj la 13B] (*in* carte 681, not. 13), [yó gadé tut, mēm vē kalité jwazó nã ō sèl kalòj la]), [ō cay la] (*in* carte 1459, not. 10), [nō dépi u té póté ō cay la ...]), offrent un intérêt particulier. Joseph (1984 : 68) écrit en effet : "la séquence suivante "yon kay la" doit être considérée comme agrammaticale [en ce qu'elle combine déterminants défini et indéfini] ; cependant cette même séquence est correcte si "yon" est une variante du numéral "youn", le numéral et le déterminant déictique étant nettement compatibles au niveau du même groupe grammatical. Dans nos séquences, le morphème [ō] est donc probablement à considérer comme un numéral (voir aussi comm. 1977B).

De même nous relevons les séquences [twa grēn cèz la 20C] "les trois unités chaises", [vē gud la, not. 6] "les vingt gourdes" (que nous contrastons avec [dé pul yó 20D] "les deux poules"). Ce sont des exemples comme 20C qui conduisent Hall (1953 : 50) à considérer que le déterminant "défini" [la] "n'exprime aucune notion de nombre car il peut même avoir valeur de pluriel dans certains cas" (d'après Valdman 1978 : 192). Nous pensons que l'absence de marque de pluriel se comprend mieux dans le tour [vē gud la] de la notice 6 quand on restitue à la construction sa plénitude initiale, c'est-à-dire quand on supprime l'ellipse (litt. "ce vingt gourdes" = "ce billet de vingt gourdes"). Pour la séquence 20C, la présence d'une marque de nombre (pluriel) serait redondante étant donné la présence du déterminant numéral.

La variation inhérente attestée en 19 (formes [la/lã]) du déterminant) mérite une remarque : Joseph (1984) note une "forte tendance à généraliser la nasalisation des déterminants au niveau d'un langage plus ou moins recherché observé surtout chez les locuteurs bilingues" : le même souci ne paraît pas totalement absent chez les locuteurs unilingues (voir également les comm. suivants). Dejean (1980 : 143) note que les deux formes [la] et [lã] sont attestées dans un tel contexte. Le cas contraire est également attesté (utilisation d'une variante du déterminant sans segment nasal en contexte nasal (cf. carte 1973, not. 3).

Le morphème [la] assume différentes valeurs. Sur la carte de référence, il est clairement anaphorique : il reprend de l'information préalable (en l'occurrence celle se trouvant dans la question indirecte, périphrastique, de l'enquêteur). Dans d'autres cas, il est déictique-démonstratif.

La carte fournit d'autres informations : le déterminant peut accompagner un nom de ville : cf. [Kazal la 9A]. Au pluriel, on remarque également son emploi avec un nom propre : [Jak yó, not. 3]) (syntagme nominal désignant les membres d'une famille).

Il est à noter qu'un nom déterminé peut être employé comme expression prédicative : [...li tujū cay la] "c'est toujours la "charge" " (= mesure de contenance).

Des formes au pluriel n'ont pas été données dans tous les cas. Nous remarquons cependant que deux possibilités sont attestées : le trait [+ plur] est porté par l'élément [yo] ; sa présence peut entraîner ou ne pas entraîner l'effacement du

marqueur de défini [la ([yó/ló)] (Sud ; certains points offrent de ce point de vue de la variation inhérente : comparer 15C et 15D) :

- [liv yó] (entre autres) : [liv + PLUR]

- [blòk la yó 13D, yòl la yó 13E, èt la yó 15D], [bèt la yé 19D], [grā m̄cèt plat la yó 19E], [fèy lò 11C, baay lò 12B, puI lò 12C] : [lexème + DEF + PLUR] : nous remarquons en particulier les puissantes assimilations s'accompagnant d'une perte de sons ainsi que la variante 19D (voisine de celle qu'on observe en guyanais, "yé" et en louisianais "yè", d'après Valdman (1978 : 200).

Dans tous les cas, il y a postposition de la marque de pluriel. Comme l'indique Valdman (1978 : 199), la modalité de nombre est intimement liée à celle de la référence : "En général, le marqueur pluriel ne s'emploie que lorsque le Nom d'un SN est marqué d'une référence précise".

Ces formes au pluriel ne semblent pas avoir de valeur emphatique (voir comm. 1971).

Le pluriel est marqué par anaphore. Dans le premier cas, les locuteurs perdent la distinction [\pm déictique], dans le second cas, ils la conservent.

Autres quantificateurs de la pluralité :

[bān èt yó 2C] (quantité présentée comme grande) ; [tu lé dé èt yó 19C] (totalité dans le nombre duel ; cf. carte 1973, pt 10 [tu dé pō yó] litt. "tous les deux ponts" ; [dè puI yó 20D] "les deux poules".

C. La comparaison de l'haïtien des années 80 avec un état plus ancien de ce créole (cf. Ducœurjoly 1802) donne à penser que la variation contextuelle du déterminant est un phénomène relativement récent. L'auteur du *Manuel des Habitans de Saint-Domingue*, pourtant sensible aux faits de variation, ne mentionne qu'un allomorphe, «la/là», pour le déterminant au singulier. En ce qui concerne la forme de pluriel, seul «là yo» est attesté dans son créole colonial (cf. p. 358 : «cabrouet là yo» : les cabrouets) ; p. 362 «miyor là-yo» : les meilleurs) ; la graphie «là» indique que l'auteur établit une relation entre le déterminant créole et la particule adverbiale française.

[yó] est issu de formes dialectales du pronom disjoint "eux" (FEW IV, 551, a : "Afr. els «pronom accentué 3e pers. m. pl. rég. (seit 11jh.) ... fr. eux, nfr. iaulx ... Alençon, Manche, Norm. Insen. hbret. yœ, poit. eax ... loch. yeux ...» ; in RC 1974 : 985).

D. La postposition du déterminant déictique s'observe dans d'autres créoles français (Chaudenson 1974 : 969). Comme le précise Chaudenson, Mougeon, Beniak (1993 : 110), "L'émergence dans les créoles français d'un système de déterminants du nom différent de celui du français standard s'inscrit déjà, dans une certaine mesure [...] dans les français d'Amérique du Nord". C'est particulièrement clair pour la postposition de [lɑ] en haïtien, qui en diachronie se rattache probablement à la forme de démonstratif "ce ... là", et plus précisément à son composant adverbial, particulièrement saillant. Il est possible que, comme le suggère RC (1974 : 971), l'emploi populaire de "là" sans démonstratif ait joué un rôle ("prends le livre, là"). Dans un manuel de conversation en français à l'usage des voyageurs anglais, datant de la fin du XVIIIe siècle, on peut lire l'extrait de dialogue suivant, fort instructif à différents égards : on y relève le tour "Que nouvelles là" ?, fort intéressant pour notre propos (et également mettre en parallèle la locution "de quelle part" et les adverbes interrogatifs créoles [ki koté], [ki bò]):

«De quelle part [d'où] venez-vous ? - Mon sr, je viens de Aurillians [Orléans]. - *Que nouvelles là ?* Mon sr, il y a grand débat entre les escoliers [étudiants de l'Université] car vraiment ils ne cessent de jour en jour de combattre ensemble.». (cité par Balibar 1985 : 163 ; nous soulignons).

Un autre élément de comparaison est à prendre en compte : l'étude des stratégies d'appropriation du français comme langue première en situation naturelle par les enfants montre en effet l'acquisition en premier lieu du déictique "là" (cf. Chaudenson 1978, 1981, 1992).

E. Mufwene (1992 : 145) voit dans le haïtien "un système sans article défini, la fonction définie étant exercée par le démonstratif distal, cette hypothèse se fondant sur Valdman (1981)".

1972 Mache "a", zouti "a", pitit ou "a" (déterminant déictique) ; formes de pluriel

Nous constatons la perte quasi générale de la consonne après les segments vocaliques [+ syllabique]. (En 4B, on relève au contraire le maintien de la consonne après un glide [- syll.]) dans une forme de "génitif possessif" ; litt. "enfant à toi + Dét.").

La forme [fãmi → nã 20D] est remarquable : elle est a priori inénonçable, si l'on se réfère à Dejean (1980) qui postule, par exemple, la non-occurrence d'une séquence comme "vini nã". Cette forme 20D semble illustrer un phénomène d'assimilation à distance (dilatation consonantique), repérable également dans une autre séquence [péyi ã ← nu → ã ki bõ] (carte 1973, not. 5 ; litt. pays à nous + Dét. + qui (est) bon").

Les formes 7C, 15A offrent des exemples d'insertion d'un segment semi-vocalique à la rencontre des voyelles antérieures [-è] et [-i] et du déterminant déictique. Ce phénomène de sandhi, non obligatoire (cf. 7D), a été signalé par Dejean (1980) comme "très insuffisamment analysé".

Il arrive également qu'une semi-voyelle [w] soit facultativement insérée entre une voyelle d'arrière et l'allomorphe du déterminant déictique séparées par une frontière lexicale : cf. 8C, 14C. Une telle possibilité niée par Dejean (1980 : 144), est au contraire soulignée par Joseph (1984 : 88).

Le trait [+ pluriel] est porté, soit par [yó], soit par la séquence [la yó] (Sud : cf. 11F, 12B, 14D, 14E, 14 F, 16D, 19B, 19C). Le fait n'est pas relevé dans les travaux consultés (Faine, Sylvain) études dans lesquelles ne sont mentionnées pour le pluriel que les variantes [yó] et [la yó]. Cette forme de pluriel ne figure pas dans l'ouvrage de Ducœurjoly (cf. comm. 1971 B) : il est intéressant de constater que les locuteurs du Sud, tout en conservant la forme analytique du déterminant pluriel, n'en appliquent pas moins une règle phonologique précise.

La troisième forme donnée en entrée montre la compatibilité des déterminants possessif et défini : en ce qui concerne ces combinaisons, on trouve également deux variantes au pluriel : [pitit u yó 3F/pitit wu a yó 14F] "tes enfants" (en 4B, présence d'une forme de génitif possessif).

Remarque complémentaire : tendance à la généralisation de la nasalisation des déterminants (cf. not. 13 et 18). Dejean (1980 : 143) signale la possibilité d'avoir soit [a], soit [ã], derrière une voyelle orale.

1973 Pon "an", chen "an", pitit mwen "an" (déterminant déictique) ; formes de pluriel

Cette carte montre que dans le contexte d'une voyelle nasale, le déterminant se réalise comme une voyelle nasale (dans certains cas, on remarque l'insertion, facultative, d'un glide entre les voyelles : cf. 8B, 15A, 17B).

Au pluriel, nous relevons les variantes suivantes : [pō yó 3E/pō ã yó 11C ; εyē yó 3F/εyē ã yó 11D ; pitit mwē yó 3G/pitit m ← ã yó 11E] (pas de valeur emphatique signalée).

Tendance à la nasalisation du déterminant déictique, y compris en contexte oral (cf. not. 5, not. 15).

1974 Madanm "nan", lalin "nan", lang "nan", manje m "nan" (déterminant déictique) ; formes de pluriel

A. Cette carte permet de vérifier que dans le contexte d'une consonne nasale [m, n, ŋ], le déterminant se réalise comme [nã]. Dejean (1980 : 143) signale comme possibles les occurrences des variantes [nã], [lã] et [la] (contexte large : "mun").

Quand le contexte est constitué d'une consonne orale précédée d'une voyelle nasale, on note soit l'emploi de la variante [lã] : [lãg lã 1B, 17C], soit l'emploi de la forme [la] : [lãg la 3C, lãg la 4C ; kôt la 5F, 6D] (tendance à la dénasalisation du déterminant déictique).

Le pluriel est marqué soit par [yó], soit par [nã yó], séquence qu'une puissante assimilation réduit parfois à [nó] (cf. une réduction analogue *in* carte 1971 : [la yó] > [ló]). Les formes [nã yó/nó] sont, comme on s'y attend après avoir examiné les cartes précédentes, localisées dans le Sud (11E, 11H, 12, 13D, 14G).

Une compatibilité intéressante est attestée dans la not. 1, à savoir la combinaison du "déterminant déictique" avec le "déterminant démonstratif".

B. Remarque complémentaire : nous relevons en not. 12 le tour [lé ju dimãε yó fè l] litt. "le/le(s) jour(s) dimanche(s) il le font", "c'est le dimanche qu'ils le font". Il est difficile de savoir si le segment [lé] est issu de l'article au singulier ("le") ou au pluriel ("les").

On trouve également ce segment sur les cartes précédentes : [tu lè dé] ("tous les deux", carte 1972, pt. 19), [tu lè dé grēn sulyé yó] (carte 1972, pt. 8, litt. "toutes les deux unités de souliers").

Faine (éd. 1981 : 85) signale un tel emploi : "De fait, on pourrait appeler dans le créole, ce lé article fréquentatif ; car il ne s'emploie guère que pour désigner un état ou un action qui se répète habituellement, ou encore après l'adjectif indéfini tout. Ainsi : lé dimanche, lé-z-après-midi, lé-b-matin, tout lé jour, li vine manger etc".

Valdman (1978 : 193) note que cet élément, de même du reste que les "préfixes" *la*, *li*, est en marge du système actuel des déterminants du créole.

Il est clair qu'il s'agit de survivances d'un état ancien du français.

C. La carte 2070 est consacrée à la survivance [lé/lè]. En raison d'un problème technique, elle ne porte pas le numéro qui logiquement aurait dû être le sien. Dans l'ATLAS, elle figure à sa place propre. Mais nous estimons qu'il est préférable, pour des raisons évidentes, d'en faire le commentaire dès à présent.

2070 "Le" dimanch nou ale lanmè (le dimanche nous allons à la mer)

A. L'emploi de cette particule prénominale est signalé et examiné dans le comm. 1974 B.

Cet emploi est massif dès lors qu'il s'agit d'évoquer la répétition d'un même procès. On trouve la particule devant des mots qui appartiennent au lexique temporel : noms de jours de la semaine déterminés (en l'occurrence précédés ou non du mot [ju] "jour") ou non déterminés, noms de mois déterminés ou non, [matē] "matin", [mómā] "moment").

Il est difficile de savoir s'il convient de rapporter la variation formelle constatée à une variation de nombre : [lɛ́/lé/lé/lè] (le, la, les) : [tu lè samdi swa, lé jédi swa yó sòti, not. 13] "tous les samedis soirs, les jeudis soirs, ils sortent". [sé dó lè mómā kanaval 18C] "ça doit être le moment du carnaval/tous les moments de...", [lé sémēn sēt 19A] "la semaine sainte/toutes les...", [lé mwad jāvyé 19B] "le mois de janvier/tous les...".

Il est à noter que dans certains cas, c'est le marqueur à valeur distributive [ɛak̄/ɛak] qui est donné spontanément (cf. 3A, 4, 18B), au lieu de la particule attendue.

La particule prénominale se maintient également dans des séquences qui semblent relativement figées et qui sont sans rapport avec le lexique temporel : [ti dā su lè kóté yó, not. 13] "petites dents sur les côtés", [su lè kóté, not. 13] "sur les côtés" (l'une des désignations des hanches).

Les noms de jours et les noms de mois dans leur emploi absolu (rapporté au MAINTENANT de l'énonciation) s'emploient sans déterminant.

B. Grevisse (§ 314, Rem.) écrit :

"En général, les noms des jours, des mois, ainsi que les noms *midi*, *minuit* [...] ne prennent pas d'article : *Venez mardi*, *Décembre est revenu*, *Midi est sonné*.

Cependant on met l'article quand ces noms sont déterminés : *LE riant avril*, *LE premier dimanche du mois*, *LE mardi 17 décembre*.

L'article se met aussi devant les noms de jours quand on indique un fait qui se répète [...] : *Venez LE mardi*, *tous LES mardis*. *On ne travaille pas LE dimanche*. [...]"

Cet usage est, d'après le grammairien, à rapprocher de l'emploi particulier de la forme comme "article de notoriété" : "L'article défini s'emploie [...] devant des noms désignant quelque chose de bien connu ou quelque chose qui est l'objet d'un fait habituel". Rappelons que Faine (éd. 1981 : 85) propose pour cette particule prénominale l'étiquette "article fréquentatif".

Le créole se montre donc conservateur en offrant des emplois qui sont encore très voisins de ceux que signale Grevisse à propos du français.

1975 Jenou "an", mango mi "an", zanmi "an" (déterminant déictique) ; formes de pluriel

Les données permettent de constater que dans les contextes "consonne nasale suivie des voyelles [i] ou [u] en finale de mot", le déterminant prend la forme [ã]. Un glide d'appui est parfois inséré entre les deux voyelles (2A, 2B, 4B, 7, 8, 10B, 18B) ; mais l'hiatus est loin d'être systématiquement évité.

Le pluriel est le plus souvent obtenu par substitution du segment [yó] au segment [ã] ; dans quelques localités du Sud, une autre forme de pluriel est citée : [jénu ã yó

14D, 16D, mǎgó mi ā yó 14E, 16E, zāmi ā yó 14F, 16F] "les genoux, les mangues, les amis".

1976 Mont "lan", bank "lan" (déterminant déictique) ; formes de pluriel

Quand le contexte à gauche est une voyelle nasale suivie d'une consonne orale, le déterminant se présente au singulier sous deux formes [lā] ou [la]. Dans un certain nombre de localités, on observe une très nette tendance à la dénasalisation de la voyelle du déterminant (3B, 4, 6, 8A, 8B, 10A, 10B, 10C, 12, 14A, 16B, 16C). Cette possibilité de variation est signalée par Dejan (1980 : 143).

Pour le pluriel, deux variantes sont attestées : [yó], [la yó/lā yó] (cf. 14C, 14D, 18C, 18D).

1977 M gen "yon zanmi" ki malad (J'ai un ami qui est malade)

Le déterminant indéfini ne connaît pas de flexion en genre. Il se présente sous différents allomorphes :

[ō, yō, yō, ũ, ē 11B, 18B, 18D, 19B, 20B, ēn 1C, ēn 18F, in 19C, 19D]. Ces variantes offrent par rapport à leur étymon "un" des changements phonétiques variés (± insertion d'un glide non étymologique ; voyelle réalisée ± postérieure). La forme [ē] domine dans l'extrême Sud-Ouest (zone périphérique). Les formes recueillies en 18F, 19C, et 19D, à la périphérie, semblent issues du féminin "une". La variante citée en 1C précède un mot à initiale vocalique.

C'est la variante réduite du déterminant indéfini, en l'occurrence [ō], qui semble de loin la plus couramment employée.

Dans les travaux consultés, le nombre d'allomorphes du déterminant déictique est nettement sous-estimé : "Le créole possède un article indéfini singulier "ñu", "yũ" ou "ũ" qui se préfixe aux noms et aux infinitifs. [...]" (Sylvain éd. 1979 : 74). "Le déterminant indéfini présente deux variantes : une tronquée [...], une entière [...]" (Joseph 1984 : 86).

Avec l'énoncé reporté en notice 7, nous remarquons un nouveau cas de sandhi facultatif, du reste signalé par Dejean (1980 : 147) : "L'article indéfini, réduit dans un débit rapide à la voyelle nasale /ō/, a la propriété de pouvoir entraîner, mais de façon non obligatoire, la chute de la voyelle précédente".

Les formes ne sont en général malheureusement pas mises au pluriel ; la forme 13D, fait cependant exception : [dé mun] (< des). Cf. également not. 11, not. 13 et 17 et carte 1978, not. 10. Ce n'est que l'un des emplois possibles. Le plus souvent, l'absence de toute marque signale (entre autres) le pluriel.

B. En not. 6, nous remarquons la combinaison de plusieurs déterminants, à savoir [ō] et [la], que nous avons déjà eu l'occasion de signaler (cf. comm. 1971B). Le segment [la] n'est pas ambigu : la variante [lā] le désigne comme le déterminant déictique (et non comme l'adverbe homophone [la]). Le segment [ō] est ambigu dans la mesure où il peut représenter, soit le déterminant indéfini, soit le numéral. Joseph (1984) considère que dans ce type de tour, [ō] est forcément le numéral (l'autre solution étant agrammaticale). Cf. aussi [ō grēn nā] (carte 1978, pt 20B).

C Emplois particuliers :

[õ] marque l'indéterminé en notice 3 (il était en train de faire cuire du maïs au feu de bois) et 11 (je vais déterrer de la patate douce).

En notice 9, nous relevons la compatibilité du déterminant indéfini avec l'adjectif numéral : [sé valè yõ twa duzèn mun] (litt. "c'est la valeur d'une trois douzaines de personnes"). Cf. également *in not.* 13 le tour [l aetè õ dé sak rétay...]. Cf. comm. 2106 (expression de quantités approximatives).

D. Ducœurjoly (1802) signale l'emploi au singulier du mot «nion» (un, une) : «nion lanterne», «nion z'abat-jour». Pour le pluriel, il relève l'absence de marque : «Des, les se suppriment dans beaucoup d'occasions [...] ly gagné fruits excellents, yo voir z'arbres» (p. 309).

On trouve également chez le même auteur la mention de l'homophone «nion» (adj. numéral).

1978 Konbyen mango ou vle ? "Youn". "Youn" nan frè l mouri (Combien de mangues tu veux ? Une. Un de ses frères est mort)

A. La carte offre des formes qu'on ne peut caractériser comme pronoms ou déterminants quand les formes sont données hors contexte comme en 13.

Les numéraux sont des déterminants quand ils précèdent le nom comme en 18A, en not. 5.

Ils constituent à eux seuls le syntagme nominal en 1, 4, 5B, 7, 8, 10, 12, 15, 17, 18B. La forme pronominalisée est le plus souvent [yun] ; quand le numéral-pronom reçoit une détermination, il apparaît sous la forme [õ sèl 5A/yõ sèl 18C] "un seul".

Sylvain (éd. 1979 : 77) cite le pronom "yun" (= l'un d'entre eux, l'un), lequel signifie, quand il est suivi d'un déterminant singulier, "celui d'entre eux, l'unique, le seul" : [...] "yun-la m'té gēñē yó prā-l = le seul que j'avais on l'a pris".

Un autre indéfini pronominalisé apparaît au point 5C : [bā m détwa] "donne m'en quelques-uns".

En notice 13, nous remarquons la forme [yñ yñ], signalée également par Faine (éd. 1981 : 103) : "la reduplication de ioun (ioune-ioune) a engendré un article indéfini créole signifiant quelques [...]".

B. Réun. (RC 1974 : 361) "ē" (déterminant indéfini) ; "èn" (substitut indéfini) ; "dé trwa" (substitut indéfini). La distinction numéral/indéfini existe partout (ZAC/OI), alors que le français standard ne la présente pas. Faut-il conclure à une survivance ? Voir RC (1974 : 961 et suiv.).

1979 Chat "la a" ; chat "la yo" (formes emphatiques du déterminant déictique)

A. Cette carte est destinée à vérifier qu'il existe bien une forme emphatique du déterminant déictique.

Sylvain (éd. 1979 : 55) note en effet :

"Quand on veut insister sur la détermination on emploie la forme emphatique -la-a (pl. -la-yo) si le mot est terminé par une consonne. Si le mot est terminé par une voyelle on n'a de forme emphatique qu'au pluriel.
jwèt-la-a : le jouet (dont il s'agit précisément)

zé-la-yo = les œufs (dont il s'agit précisément)
pē-ã-yo, pē-lã-yo = les pains (dont il s'agit précisément)".

Valdman (1978 : 195) oppose à la suite de Sylvain, un déterminant déictique-
emphatique au déterminant "défini".

Bien que les données ne soient pas vraiment concluantes, ce qui ne prouve rien
(l'enquête sur ce point est très délicate à conduire), on remarque cependant la
mention spontanée en 1A, 10A et en 15A de ce "déterminant déictique-emphatique"
au singulier, [la a]. Les témoins ne lui associent cependant pas un pluriel en [la yo].

Ailleurs, ce sont les formes du déterminant déictique qui ont été données.

L'emphase peut être mise par d'autres moyens : utilisation du présentatif en not. 7 :
[sé cat la k mājé l] (c'est le chat qui l'a mangé).

La forme [la yó] est vraisemblablement la plus ancienne. Chez Ducœurjoly, c'est la
seule qui soit attestée pour le pluriel et elle ne semble pas, dans les illustrations
que fournit cet auteur, marquer l'emphase (cf. le comm. 1971). Il n'est pas
impossible que certains locuteurs se soient emparés du caractère facultatif de
l'insertion de la particule déictique [la] dans une séquence mise au pluriel pour
donner à la séquence [la yó] une valeur d'emphase, que ne présente pas [yó] seul.

B. Voir en complément le comm. 1971.

1980 Chat "sa a" ; chat "sa yo" (Ce chat ; ces chats)

A. "[...] le Dét démonstratif s'exprime par une séquence de deux éléments dont le
second correspond au Dét défini" (Valdman 1978 : 193).

Pour le singulier, nous relevons les variantes complète [sa a] et tronquée [sa/sa:]
(1B, 8B, 13B par exemple).

En ce qui concerne le pluriel, partout est citée la même forme [sa yó].

En 1C, on note un tour plus complexe : [tut cat sa yó a, tut móvé] "tous ces chats,
tous sont méchants" (que l'on peut comparer à [tut sa yó 13D) et également à [ay prã
cat sa yó a, not. 5].

B. Il est curieux de constater que Ducœurjoly (1802) ne mentionne jamais un tel
déterminant démonstratif, y compris sous une forme «sa-la» : il donne aux
morphèmes «là, là-yo» tantôt la valeur d'un démonstratif, tantôt la valeur d'un
déterminant défini. Il mentionne pourtant différents pronoms démonstratifs encore
attestés de nos jours : «cilà ; cilà-yo» (celui, celle ; ceux, celles), «cilà-là/cilà-
yo» (celui-ci, celle-ci, celui-là, celle-là ; ceux-ci, celles-ci, etc.) et «ça» (ceci,
cela, ça).

On peut invoquer plusieurs raisons pour expliquer cette absence : méconnaissance,
auto-censure, inexistence. Le déterminant démonstratif [sa a ; sa yo] pourrait être
une création postérieure à l'époque coloniale, construite par analogie avec [la a ; la
yó].

Cf. également comm. 119 B.

C. En 12 B et 12C, ainsi qu'en 20C, on trouve les formes de démonstratif [ané
(i)sit/isit] "cette année-ci". Il nous semble que le segment [isit] est issu de la
particule adverbiale [-ci] (la forme elle-même étant refaite par analogie).
Chaudenson (1993b : 26) note, dans son étude sur les démonstratifs, que les formes

en "-ci" disparaissent à peu près totalement dans les français marginaux contemporains et qu'une telle restructuration a dû exister dans le parler des colons. Il ne mentionne pas l'existence de démonstratifs en "-ci" dans les créoles.

1981 Chat "sila a" ; chat "sila yo" (déterminant démonstratif)

A. Cette variante du déterminant démonstratif ne semble pas employée partout. Il a fallu, dans un nombre relativement important de localités, la suggérer avec une certaine insistance aux témoins. En 19, elle est attribuée aux gens des "mornes". En 8, elle est décrite comme employée par ceux qui parlent (le dialecte) "aké" (c'est-à-dire les gens du Nord : ils emploient cette variante de la préposition qui signifie "avec").

Elle n'est donnée de façon spontanée qu'en 3, 4, 5, 7, 20 sous les formes [sya/sila:/sila/sila a, si ya 5] (± présence d'un segment [a]).

Le pluriel est de la forme [siya yó/sila yó/si yó 5]. La forme donnée en 10, [sila sa yó], est suspecte.

En 20, on remarque la co-occurrence des déterminants indéfini et démonstratif : [õ baay siya la].

La forme [tiya, not. 12] est pronominale.

B. La source de ce déterminant créole est, selon toute apparence, le pronom démonstratif du créole colonial «cila là», lui-même issu du pronom français "celui-là" (cf. comm. 1980 B). Il est à noter que cette particule n'est jamais citée comme déterminant par l'auteur du *Manuel des Habitans de Saint-Domingue*. Il est fait usage, dans cet état de langue, de «là» comme corrélatif de «ici», sans idée précise de proximité ou d'éloignement :

«Cila là cé Ségur, cilà ici cé Chateau-Margau» (En voici du Ségur ; celui-ci est du Chateau-Margau, p. 372) ; «Cilà ici, cé Moissac, cilà là, cé d'Estampe» (En voici de Moissac, en voilà d'Estampes, p. 373) ; «Cilà ici paroît-moué py fraîche, et py blanc» (celle-ci me paroît plus fraîche, et plus blanche, p. 373) ; «Et cilà-là ?» (Et celle là ?, p. 374) ; «Mo té raché deux trois pieds côté-cy côté-là» (j'en ai arraché quelques pieds par-ci par-là, p. 388).

Comme pour l'autre pronom démonstratif cité dans le *Manuel* («ça»), il y a genèse d'un déterminant démonstratif à partir d'un pronom.

C. Le FEW IV, 552 offre les attestations dialectales suivantes : "Mfr. chula "pron. dém. désignant la personne, la chose la plus éloignée" [...], mfr. nfr. celui-là (celle-là, ceux-là, celles-là, seit BPériers), chiaus-la "ceux-là" (hap. 15. jh.), Paris çui-là, "celui-là" (Desgr. 1821; B), pik. chelle-lò "celle-là", chelle-lole [...]"

D. Croisements : les formes données par le second témoin du point 5 offrent un intérêt particulier puisqu'elles concordent de façon surprenante dans leur détail matériel avec les formes du démonstratif de la langue ewe : Benveniste (1966, tome 1, chap. XVII), se référant à la description de Westermann (1907), note en effet :

"En ewe (Togo), la phrase relative se présente comme une phrase libre et complète, encadrée par si...la. Il faut définir, dans les termes de la langue, la fonction que remplissent ces deux morphèmes, si, qui introduit la phrase et la

qui la conclut. Le rôle de *si* est clair : c'est un démonstratif, qui au singulier est *si*, au pluriel *si-wó* (où *wó* est le pronom 3e pluriel). La forme devenue usuelle *sia* est composée de *si* avec l'article postposé *-a*, d'où sing. *si-a*, pl. *si-à-wo*. Ainsi avec *ati* "arbre" : *ati si-a*, "cet arbre", pl. *ati si-à-wó* "ces arbres" ; *ati-nye sia* "arbre-mien-ce", pl. *ati-nye siawó*. La particule postposée *-a* qui sert d'article défini comporte une variante *-la*. Les deux formes *-a* et *-la* peuvent s'employer indifféremment au singulier, mais *-a* seul est admis au pluriel : *ati* "arbre", pl. *ati-wó* ; *ati-a* ou *ati-la* "l'arbre", pl. *ati-a-wó* [...].

Comme on peut le constater, les concordances dans le détail matériel des moyens d'expression (en ce qui concerne le démonstratif et également l'article défini) sont remarquables. Et on peut comprendre que Sylvain (éd. 1979 : 60-61) ait conclu sur ce point en faveur d'une origine africaine.

Ce cas spectaculaire de convergence ne doit pas faire illusion. L'origine française de l'article défini ne fait pas de doute (cf. comm. 1971 et suivants). L'étymon des formes du démonstratif créole ici examiné est également français. L'histoire des formes se laisse aisément reconstruire : (pronom français) "celui-là" > (pronom créole colonial) «*cila là*» > (déterminant et pronom créole post-colonial) [*sila a* ; *sila yó*] (assimilation progressive, et dans certains cas, débilite de la consonne intervocalique [*si ya* ; *si yó*]). Cependant la conversion - l'analyse comme déterminant démonstratif - pourrait être imputée à des locuteurs ewephones.

1982 Chat "kote isit la" (démonstratif locatif prochain)

A. Valdman (1978 : 194) note que le créole use, entre autres, pour exprimer la proximité, de "la combinaison des pronominaux *koté* et *bò* et *sit* (dérivé de l'adverbe *isit* "ici") suivis de *la* (Faine 1936 : 114) :

"*jaden-sa-a* (ou *sila-a*)" "ce jardin-là" vs "*jaden koté sit-la*" "ce jardin-ci" .

La forme citée en entrée, glosée par Faine comme étant la plus courante, la plus souple et la plus explicite, est acceptée en 1, refusée en 3. Elle n'est énoncée de façon spontanée qu'en 16 (hors enquête enregistrée).

Le "démonstratif prochain" est exprimé sous différentes formes :

- [*eat isi ya* 4] "ce chat-ci" ; [*eat isi yó* 4, [*eat isi a yó* 18] "ces chats-ci" (la variation des formes pluriel est parallèle à celle du déterminant déictique (cf. [*yó/la yó*] in comm. 1971).

- [*eat bò^r isit la* 5/*eat bò isit la* 10/*eat bò^r isi ^ya* 6/*eat bò isi a* 7/*eat bò ^yisi a* 14/*eat bò^r isi (y)a* 19/*mòn bò (i)si* 13].

En 2 et en 3A, ce sont les démonstratifs [*sa a*] et [*sila*] qui sont cités (cf. comm. 1981).

En notice 15, on trouve par opposition le tour [*é eat lòt bò a*] "des chats d'un autre endroit" (Faine mentionne l'emploi des périphrases "côtélà" et "bord-làbas" pour exprimer qu'un objet est éloigné).

B. A l'origine de la première série de formes citées, il y a sans doute la série en "-ci" des déterminants démonstratifs français.

1983 Chat "mwén an" ; chat "mwén yo" (déterminant possessif)

A. Cette carte confirme que le déterminant possessif s'exprime par l'emploi des pronoms personnels postposés, que certaines régions se caractérisent par l'emploi d'un "génitif possessif" (emploi du marqueur [a/ã] entre le déterminé et le déterminant), que le déterminant déictique peut être combiné ou non au déterminant possessif, et enfin que les déterminants possessifs connaissent, comme beaucoup de morphèmes grammaticaux, des alternances morpho-phonologiques (emploi de formes courtes dans certains types de contextes oraux).

Les témoins font souvent alterner, comme s'il s'agissait de variantes libres, des formes pourvues du seul déterminant possessif et des formes combinant ce déterminant avec le déterminant déictique (cf. par exemple 2, 6, 8, 11, 19). Les unes et les autres ne sont pourtant pas strictement équivalentes.

Pour Valdman (1978 : 196), l'emploi du déterminant "défini" "ajoute une plus grande spécificité au nom déterminé. Ainsi dans "Koté manjé-mwen ?", "où est ma nourriture" on doit supposer que le locuteur n'a pas reçu sa part et demande à être servi, tandis que "Koté manjé-n-nan ?", "Où est ma nourriture à moi ?" laisse entendre qu'il a déjà été servi mais que l'assiette contenant la nourriture qui lui avait été attribuée a été enlevée [...]"

Il nous semble également que le non emploi du déterminant déictique laisse indéterminé le nombre de l'objet possédé (singulier ou pluriel). L'emploi du déterminant déictique au singulier ou au pluriel permet de préciser le nombre, si besoin est.

Le pluriel est le plus souvent signalé par l'emploi de [yó] postposé au déterminant possessif, plus rarement par l'emploi de la variante [la yó] : cf. [pitit m ã yó 11D] (rappelons que le déterminant déictique [la] fait l'objet d'une assimilation progressive et se réalise comme [ã] dans le contexte d'une voyelle nasale : [pitit mwẽ → la yo > pitit m(wẽ) ← ã yó]). Le pluriel n'est pas explicitement marqué dans les cas suivants : emploi du quantificateur [tut] (cf. not. 1) ; structures à présentatif où la présence d'un pronom personnel sujet dans le contexte immédiat permet de lever l'ambiguïté (cf. not. 3 : [sé eat ã m i yé ; sé eat ã m yó yé]).

Nous relevons l'usage de génitifs possessifs dans le Nord (1, 3, 4, 5). Les points 1 et 3 offrent de la variation inhérente (en 1, les deux expressions du possessif sont mentionnées pour le singulier ; en 3, le témoin cite une forme à génitif possessif pour le singulier et s'en tient à la variante non marquée pour le pluriel).

Les formes [pitit pã mwẽ, not. 4, eat pa m nã 6C, eẽ pa m 10C, eat kin ã mwẽ ã, not. 4] ("mon enfant à moi, mon chat à moi, mon chien à moi, mon chat à moi") méritent une remarque particulière. Il s'agit de formes possessives d'insistance. Elles peuvent connaître d'autres emplois (comme pronoms possessifs, sujets ou compléments de verbe, comme prédicats). Cf. également comm. B.

Autres types de combinaisons attestés : déterminant possessif + déterminant démonstratif (nombre indéterminé) : [pitit ã m sa, not. 1, eat ã m sa, not. 1]. Sur la carte 1084, not. 2, le déterminant démonstratif combiné est au pluriel : [ti médam ã m sa yó].

B. Le tour cité en 1D [sé kin pa m lã 1D] litt. "c'est mon mien" appelle une remarque dans la mesure où on y trouve la combinaison redondante de deux variantes du pronom possessif : [kin] et [pa]. Cf. comm. 2007.

1984 Dit-on "nan kabann ou" ou bien "nan kabann a ou" ? (emploi d'une forme de génitif possessif ; 2ème personne du singulier)

A. Cette carte complète la carte précédente. Elle permet de constater d'une part que la construction "génitive" est connue en dehors de son aire d'emploi (cf. 6, 15, 19), et d'autre part que certains témoins sont en mesure de lui assigner une localisation : en 6 et 15, la mention (N) signifie "tournure utilisée dans le Nord, ou bien au Cap-Haïtien). En not. 8, le témoin précise qu'il n'utilise pas ce tour du dialecte "aké" (dialecte du Nord).

L'aire d'emploi elle-même se précise : une forme à génitif possessif apparaît en not. 2 et sur la carte au point 7, ce qui n'est pas le cas sur la carte 1983.

Le guadeloupéen offre un génitif avec ou sans préposition "a" (Hazaël-Massieux 1994 : 24). Il en va de même en martiniquais.

B. En créole colonial de Saint-Domingue, les déterminants possessifs sont formés à l'aide de la préposition «à» suivie de la forme longue des pronoms personnels, le pluriel étant marqué par l'adjonction (facultative) du morphème de pluralisation «yo» : «à moué, à toué, à vous, à ly, à nous, à yo».

Cette restructuration est à porter au compte de l'habitude populaire, conservée au XVIIIe siècle, de marquer un rapport de possession par la préposition "à" (cf. Haase, 1975 : 322 ; Remarque III).

1985 Autres déterminants possessifs (son ; notre, votre ; leur) au singulier et au pluriel

Des formes de génitif possessif figurent en 1, 2, 3, 4, 5. Cette carte permet de vérifier que les cas de variation inhérente ne sont pas rares dans le Nord (emploi des deux variantes du déterminant possessif en 1). Cf. comm. 1983 A.

Rappelons que l'emploi des formes privées de déterminant déictique laisse imprécisé le nombre du possédé : cf. [piti a y 1A] ("son enfant/ses enfants"), [kabān ā nu 3A] "notre lit/nos lits", [kabān → ni 7A] "son lit/ses lits", etc. On peut comparer avec les tours suivants, où le nombre est précisé : [kréyō a li ŷa 2A] "son crayon", [kabān → ni → ā 15A] "son lit", [kabān pa l la 19A] "son lit à lui", [kabān nu wā 19B] "notre lit", [lésō li yó 19F] "ses leçons".

1986 Se msye Chal "menm", mèt travay la, ki vin wè kouman bagay la ap mache (c'est monsieur Charles lui-même ...)

A. Cette carte montre que l'identificateur peut se combiner avec toutes sortes de mots : nom propre comme en 16 et 18, mais également pronom personnel (1, etc.), substitut du pronom personnel (3, 7A), syntagme nominal (8, 17), pronom démonstratif (not. 13 : [sa mēm mēm sé pa ò wè ãkò...]).

Ce morphème peut être redoublé (1B, 6, 17, 19B), marquant alors l'insistance.

Il peut apparaître dans certains contextes, en particulier devant une pause, sous une forme courte (cf. not. 13).

B. On prendra garde de ne pas confondre le modifieur du nom avec l'adverbe homophone, parfois redoublé : [m pa mēm bat zyé m mēm, not. 13] "Je n'ai même pas cillé".

1987 Kilès k ap frape a ? Se "mwèn" (Qui frappe ? C'est moi)

A. Avant toute chose, il convient de rappeler, pour introduire cette carte et les cartes suivantes (1988-1996), les grandes lignes du système des pronoms personnels.

Le créole haïtien distingue trois personnes aux deux nombres, les personnes du dialogue et les troisièmes personnes. Il ignore la distinction de genre à la troisième personne du singulier ; il offre la même forme pour la première et la deuxième personne du pluriel.

Seule la position des pronoms est pertinente pour juger de leur fonction, du moins dans la phrase canonique : le pronom sujet précède le prédicat, dans les autres fonctions le pronom est à la droite du prédicat.

Les pronoms haïtiens connaissent des alternances d'ordre morpho-phonologique dont cette carte offre une bonne illustration. Les formes y sont en effet conditionnées par la question posée par l'enquêteur : nous remarquons que c'est toujours une forme longue du pronom personnel [mwē/mē 20] qui apparaît dans le contexte du présentatif [sé] "c'est".

Le plus souvent dans un tel contexte, le pronom est déterminé par le modifieur [mēm/mēm] (cf. comm. 1986).

Dans d'autres contextes, par exemple au début d'une phrase dans un contexte [-syll], le pronom peut apparaître sous sa forme courte.

B. Pour un examen détaillé des pronoms personnels de l'haïtien, cf. Fattier 1995b (perspective génétique) et 1996 (étude synchronique).

1988 Lè "ou" fini, ou a di m (Quand tu auras fini, tu me le diras)

Le pronom personnel se présente sous trois formes [u], [w] et [wu] :

- on trouve la réalisation [u] en début de phrase dans un contexte [- syll] ; ailleurs qu'en début de phrase entre un segment [+ syll] et un segment [- syll], ou bien entre deux segments [-syll] ; en finale absolue après un segment [+ syll] ou [- syll].

- le morphème se réalise comme [w] en début de phrase ou après une pause dans un contexte [+ syll], et ailleurs qu'en début de phrase entre deux segments marqués [+ syll], ou entre un segment [-syll] et un segment [+ syll].

- la variante [wu] apparaît entre la préposition [pu] et un segment [-syll].

Dejean (1980 : 111) note que "la copule [= présentatif] requiert toujours la forme longue du pronom qui la suit" (en l'occurrence [wu]). Or ici, nous constatons la présence d'une forme courte du pronom dans un tel contexte (cf. 7A, 15, 14). Il peut s'agir d'un défaut de transcription comme d'une variation dialectale ignorée de l'auteur de *Comment écrire le créole d'Haïti ?*.

1989 "Li" pa konnen ki moun ki fè bri ? (Il ne sait pas qui a fait du bruit ?)

Nous remarquons sur cette carte des alternances de formes longues et courtes : nous pouvons postuler une représentation sous-jacente unique /li/ qui correspond aux formes longues [li] et [ni], et dont la forme courte se déduit par soustraction de la liquide initiale ou de la voyelle finale. Les troncations sont facultatives.

L'inventaire complet se compose des formes suivantes : [li, ni, yi, l, i, y, n].

La liquide initiale peut être effacée dans les contextes suivants :

- devant voyelle (2A, 18A)
- entre V et C (cf. 11A)
- entre voyelle et pause (19A).

La soustraction de la voyelle finale est susceptible de se produire quand le morphème suivant commence par une consonne 1B, 1C, 2B, 4, 5, 7B, entre voyelle et consonne (10A), entre consonne et consonne (19B). Elle semble beaucoup plus courante dans le Nord que dans le Sud où elle est cependant attestée (cf. 10A, 13C, 19)

La troncation est interdite après le présentatif (cf. 7A).

Il est à noter que la forme longue [ni] apparaît après une consonne nasale (cf. 13A ; assimilation progressive).

Une forme, issue de "un tel", figure en 16B, et en 20.

1990 "Nou" derape Pòtoprens (Nous avons quitté Port-au-Prince)

Ce morphème oscille entre deux réalisations différentes (forme courte et longue) dont l'apparition est conditionnée par le contexte :

- la voyelle est facultativement tronquée quand le morphème suivant commence par une voyelle
- la forme est réalisée longue devant consonne et après certains morphèmes (présentatif, déictique [mē] ; cf. 16A, 16B).

1991 Kote "nou" ale ? (Où êtes-vous allés ?)

A. La même forme est employée pour les deux premières personnes du pluriel. La deuxième personne connaît elle aussi une alternance entre forme longue et courte. Les contextes responsables de la troncation de la voyelle (toujours facultative) sont les mêmes que pour le pronom de la première personne du pluriel.

B. Aucun autre créole français ne présente cette homophonie entre pronoms des deux personnes du dialogue au pluriel. Ducœurjoly (1802) n'en fait pas mention. Il est possible que la restructuration soit intervenue à l'issue de la période coloniale. Interférence d'une langue africaine ? RC (1974 : 411) cite un article de Taylor (1960) dans lequel il est écrit : "In both the broad dialect of Jamaica and in Ibo language of West Africa, the personal pronoun of second person plural (only) is unu; while (Senegalese) Sorere as nu 1st person plural, and nun 2nd person plural". Il convient de faire remarquer que "(v)ous" a acquis le statut de seconde personne du singulier (> cr. [u]), les formes issues de "tu" s'étiolant progressivement (Fattier 1996 : 13 en signale des traces dans le Nord-Est). Les colons usaient systématiquement du tutoiement dans l'adresse aux esclaves (voir les conversations qui figurent dans l'ouvrage de Ducœurjoly), et l'inverse n'était pas, semble-t-il, toléré. Cette substitution (à dimension hautement symbolique) de "vous" à "tu" a pu favoriser un transfert provenant d'une langue africaine. Il reste qu'entre deux homophonies (ou/ou ; nou/nou), les locuteurs ont tranché. Il serait intéressant de voir comment ils procèdent à l'oral pour lever les ambiguïtés. Voir aussi le comm. 1993.

1992 "Annou" soti aswè a ! (Sortons ce soir !)

A. Précisons, avant de procéder au commentaire de la carte, que l'impératif n'apparaît en haïtien qu'à l'aspect inaccompli. Il connaît deux personnes : la première exclusivement au pluriel, la seconde au singulier et au pluriel.

- première personne du pluriel : cette personne (la mieux connue et la plus décrite) se signale par l'emploi du morphème [ãn/ãñ/ãnu] (cf. 3B, 7A, 7B, 11A, 11B, 14A, 14B, 15, 16C, 20).

- deuxième personne du pluriel : le même morphème est employé pour les deux premières personnes du pluriel, ce qui n'a rien d'étonnant, les pronoms personnels étant à ces deux personnes formellement identiques. Sur la carte de référence, de nombreuses formes incluent une variante d'une séquence correspondant au français "avec moi" : (cf. 3A, 4A, 8, 10A, 10B, 16A, 16B, 17A, 17B, 18, 19). Grâce à la présence de cette séquence, nous pouvons identifier ces formes comme étant à la deuxième personne du pluriel. Sans un tel indice, elles sont ambiguës.

- deuxième personne du singulier : comme le note Sylvain (éd. 1979 : 82), "le verbe peut faire fonction de deuxième personne de l'impératif" : [fè pitit la pa kriyé, not. 11] "Fais en sorte que l'enfant ne pleure pas" (effacement du sujet). La carte permet de constater qu'on peut également mettre le pronom personnel de la deuxième personne du singulier en apostrophe et le faire suivre du morphème [ãn] : [v mēm, ãn al avè m ! 19] "Toi, viens avec moi !" (nous restituons la marque graphique de pause supprimée sur la carte où la virgule a une autre valeur : elle sépare des énoncés donnés comme équivalents, au plan sémantique).

- nous pouvons considérer le tour suivant comme étant un impératif à la troisième personne : [yō mun ãn al avè m !] "Que quelqu'un (parmi vous) vienne avec moi" (dans la traduction française, le subjonctif tient lieu de substitut à l'impératif, inexistant).

Il convient de préciser que [ãnu/ãñ] est un morphème "porte-manteau" : il sert à la fois de marque modale, temporelle, aspectuelle, et de marque personnelle. Il est fusionnel dans une langue dont la morpho-syntaxe est plutôt du type isolant.

Le morphème d'impératif connaît une alternance entre forme longue et forme courte. La forme courte apparaît librement devant voyelle (3A, 4, 7B, 10A, 11B, etc.), mais également devant consonne (11A).

En 4, le tour recueilli [ãn aké (m)wě dèyò a !] est intéressant : [aké] semble y être prédicatif ("(Venez) avec moi dehors !").

B. L'effacement du SN sujet n'est pas toujours à interpréter comme une marque d'impératif : [si v wè l pa jèmè, kōñ plã ã pa bō, not. 15] "Si tu vois qu'il germe pas, sache que le plant n'était pas bon".

C. La formation de la première personne de l'impératif par le tour "alon/anou" + thème verbal se retrouve dans la totalité des créoles français [...] (Chaudenson 1981 : 211). RC (1974 : 680) précise que le changement de "l" en "n" "paraît résulter de l'influence de deux tours français proches : «allons + inf. » et «à nous de... ». Comme ce morphème cumule les marques personnelles (1re du pluriel) et modales, l'influence analogique de la marque personnelle «nous» que tous les créoles ont conservé a contribué à favoriser le processus".

L'haïtien se distingue des créoles de l'Océan Indien et des parlers atlantiques (louis., guy., mart.) dans la mesure où il fait un usage étendu du morphème d'impératif. Ce dernier, qui s'emploie aux trois personnes, doit être considéré, non comme une survivance, mais comme une innovation créole.

1993 Utilise-t-on la forme "zòt" ? (pronom personnel PL2 ou PL3)

A. Cette carte doit son existence au fait que des formes "zòt" ont été signalées par différents auteurs comme étant des pronoms : Sylvain (éd. 1979 : 61) localise, à proximité du point 18 du réseau d'enquête de l'ALHa, un pronom PL2 "zòt" qui "évite - écrit-elle - toute confusion entre la première et la deuxième personne du pluriel. Elle mentionne l'existence d'un homophone à valeur de PL3, employé uniquement comme complément d'objet second, par certains paysans du Nord (information de deuxième main, et donc sujette à caution).

Les données de la carte sont lacunaires, ce qui indique probablement que la forme est, sinon totalement obsolète, du moins peu courante dans l'usage actuel. Le témoin 18 la refuse catégoriquement.

Deux témoins (sur les dix-huit personnes effectivement interrogées) répondent positivement à la question. La forme suscitée est confirmée avec la valeur de deuxième personne du pluriel en 2. Elle est donnée en 10 comme troisième personne du pluriel.

L'existence de tels pronoms avec ces valeurs distinctes se trouve confirmée dans des témoignages écrits. Le dictionnaire de Peleman (1978) qui a pour objet le créole du Nord-Est confirme la valeur PL2 : "Quelques fois on semble l'employer pour distinguer nou = nous et nou = vous (zòt)". Dans un écrit littéraire, en l'occurrence l'adaptation de *Le Tartuffe* en créole que l'on doit à Desmarattes (1983), nous relevons l'emploi de "zòt" comme troisième personne du pluriel (indéfinie).

En 4, 5, 8, 11, 14, 16, les témoins citent des séquences à prosthèse qui sont, en fait, des variantes de [lòt yó] "les autres"

B. Les formes sont de toute évidence issues des pronoms français renforcés : "vous autres", "eux autres", "nous autres".

1994 "Yo" poko rive lakay yo (Ils ne sont pas encore arrivés chez eux)

A. Le pronom sujet apparaît ici sous deux formes [yó] et [yé 11B, 17]. Aucun contexte ne favorise ici l'emploi de la forme courte [y].

Les témoins ne répondent pas toujours en employant un pronom (cf. 14, 6A, 18, 19B).

B. Ce pronom personnel a pour étymon les formes dialectales du pronom français "eux". Cf. pour les informations étymologiques, le comm. 1971

C. En notice 12, le morphème [yó] est employé comme pronom personnel indéfini : il permet avec des verbes comme [rèlè] "s'appeller, se nommer" ou [di] "dire" de ne pas spécifier l'actant.

1995 Kann nan ou plante "li" (~ "i") a tout lè (La canne, tu la plantes n'importe quand)

Le pronom personnel objet de la troisième personne du singulier connaît des formes courtes et des formes longues : [li, ni, l, y].

On trouve la variante [y] entre voyelle et pause dans le Nord (1, 2, 3, 4, 5, 7), mais cela n'a rien d'obligatoire (cf. 1B, 3A, 3C).

Le morphème est réalisé [ni] après une consonne nasale (5B).
Après le présentatif, le pronom objet se réalise sous une forme longue (16C).

1996 Ou brile "li" (tu le/la brûles) ; ou brile "yo" (tu les brûles)

Cette carte fait double emploi avec la carte précédente dans la mesure où y sont surtout présentées des formes du singulier.

Le pronom objet de la troisième personne se trouve ici réalisé sous sa forme longue.

1997 "Ki bò" (~"ki kote") ou prale ti gason ? (Où tu vas petit garçon ?)

A. Cette carte confirme et complète les données de la carte 68 ("D'où venez-vous ?") ainsi que, dans une moindre mesure, celles de la carte 159 ("Quand ?").

Le créole haïtien use, dans l'interrogation partielle sur le lieu, de tours qui confirment sa préférence pour une morpho-syntaxe isolante : le morphème est de la forme [Déterminant interrogatif + N {kôté, bò, ãdwa}] (la liste des N possibles comprend également la forme [zòn] ; cf. carte 68).

Ce morphème interrogatif apparaît en tête de phrase dans l'interrogation directe. Il est introduit par un verbe introducteur comme [di] "dire" ou [mãdé] "demander" dans l'interrogation indirecte (cf. 1, 10A, 14).

L'adverbe interrogatif le plus souvent cité a la forme [(ki) kôté ?] : le déterminant [ki] est optionnel, dans l'interrogation directe comme indirecte. La variante "réduite" se manifeste, soit comme [kôté ?], soit comme [kot ? 15D, 17D] (interrogation directe).

Au contraire, l'emploi du déterminant est obligatoire pour la variante [ki bò ?], d'usage beaucoup plus restreint (Sud essentiellement).

[kèl ãdwa ? 20B] : le déterminant emprunte ici la forme [kèl] devant voyelle. (cf. par contraste 20A). Il ne semble pas optionnel. (Cf. également *in comm.* 159, les formes [ki lè ? a kèl è ? etc.] "quand").

La variante [witi 17E] mérite une attention particulière. Elle ne figure pas sur la carte 68. Faine (éd. 1974 : 325) recense les variantes "outi" (Nord) et "ouéti". Cette forme de l'adverbe interrogatif est attestée dans l'ouvrage de Ducœurjoly (1802), sous la forme plus transparente "ou éti/ou été".

On trouve aussi des tours moins grammaticalisés où le témoin use du déterminant interrogatif [ki] : [ki wut w ap fè la ? 20A] "Quelle route vas-tu prendre ?".

Signalons que la réponse à la question partielle peut être apportée sous la forme d'un syntagme prépositionnel introduit par [bò kót] (cf. notice 8 ; reprise de l'élément [kót]).

B. Diachroniquement, les tours analytiques [ki/kèl + N] sont apparentés à des tours français (qui/quel côté ? qui/quel bord ?, qui/quel endroit ?) dont tout porte à croire, comme le précise Chaudenson (1990b : 133), qu'ils étaient bien représentés dans la langue populaire et/ou régionale des colons français (cf. *comm.* 68 et surtout 159). Chaudenson (1996b : 101) note que "l'examen des textes anciens fait apparaître que *ki* est sans doute une évolution phonétique et/ou analogique de *ké* qui peut être lui-même, par le désarrondissement de la voyelle commun à tous les créoles, une évolution de *queu*. Cependant les formes *keu* ou *ké* de *quel* ?, issues comme ce dernier de *qualis*, sont communes à tous les parlers français de l'Ouest. *Quel*, *queu* et

qué sont donc, en fait, en France même, des variantes de l'adjectif interrogatif dans des dialectes qui ont dû jouer un rôle dans la genèse des créoles [...]"

Voir également dans le comm. 1971, l'emploi dans un état ancien du français du tour "de quelle part ?" (= d'où ?).

Nous avons vu que le déterminant interrogatif est le plus souvent de la forme [ki]. La variante [kèl] apparaît comme beaucoup plus marginale. Il convient de signaler à cet égard que, dans sa description du créole colonial, Ducœurjoly (1802) cite des pronoms interrogatifs, également analytiques, dans lesquels le déterminant offre toujours une voyelle antérieure fermée : "qui monde ?" (animé), "qui ça ?" (inanimé), "qui cila ?" (pronom représentant). Dans quelques cas, le déterminant affecte la forme "qué" ("qué temps li fair ?" = Quel temps fait-il ?).

Nous avons vu que l'adverbe interrogatif alternatif [witi] (issu de "où est-i(l)") a, de nos jours, une existence tout-à-fait marginale. La sélection des autres formes tient sans doute à leur caractère analytique, mais également à la symétrie qui existe entre adverbes et pronoms interrogatifs (dans les deux cas, il est fait usage du constituant [ki]).

1998 "Ki jan" (~ "kouman") ou ap boule nan travay la ? " (Comment tu te sens dans ce travail ?)

Cet adverbe interrogatif permet d'interroger sur la manière. La carte est intéressante dans la mesure où elle indique la coexistence de deux variantes, dont l'une est plus analytique que l'autre, et qui sont employées dans l'interrogation partielle directe ou indirecte :

-[ki jã ?/ki yã ?] < quel genre ? Bien que nous n'ayons pas retrouvé d'attestation dialectale de cette forme, il y a tout lieu de penser qu'il s'agit d'une survivance. Il est à noter que le déterminant interrogatif n'est, sur la carte, jamais optionnel (à la différence de ce qui se produit pour les pronoms ; cf. comm. précédent). Cependant, il est possible que cet élément tende à devenir optionnel : l'enquêteur, port-au-princien, fait usage de la forme abrégée (cf. not. 19).

- [kòmã ?/kumã ? /kumã ?/kòmã ?] < comment ? Survivance. Cette variante, bien que représentée dans le Sud (10, 16), paraît surtout employée dans le Nord. Ce mot fonctionne également comme exclamatif (cf. not. 3)

Une troisième variante isolée est attestée : [jã kòmã ? 19C]. Ce néologisme est issu de la combinaison partielle des deux autres variantes (le constituant [ki] n'est pas repris).

1999 "Ki moun" ki manman-ou, ti gason ? (Qui est ta mère petit garçon ?)

A. Les formes portées sur la carte ne sont pas toutes des variantes. Dans certains cas, c'est l'adverbe de manière qui a été donné (3A, 4, 5A). La question-modèle figurant en entrée a parfois été interprétée comme ayant le sens de "comment s'appelle ta mère ?" par l'enquêteur, ce qui l'a conduit à poser des questions indirectes entraînant la production des formes 3A, 4 et 5A (de même, on trouve dans certaines notices des adverbes interrogatifs).

Plusieurs "variantes" sont citées pour la forme d'animé sujet utilisée dans l'interrogation directe.

- [ki mun u yé ? 6B] (< quel monde ?), "qui es-tu ?". Cette forme, relativement simple, n'apparaît qu'avec le verbe copule [yé]. D'après Sylvain (éd. 1979 : 71), cet emploi est obligatoire à l'accusatif et dans les cas obliques [...].

- [kiyès mun sa a ? 16] (< qui est-ce monde çà ?), "qui est-ce ?". Cette locution paraît figée. (Cf. le français "Qui çà ?").

- [ki mun sa a ? 16] (< quel monde çà ?), "qui est-ce ?" (locution figée).

Les autres formes, plus complexes, offrent un second segment [ki] (du reste signalé par Sylvain (éd. 1979 : 70-71) : "A l'adjectif "kilès" correspond le pronom "kilès" qui est suivi de "ki" au nominatif) :

- [ki mun ki 3, not. 5] (< quel monde qui ?) :

- [kiyès k(i)/ki^hès ki, not. 8/kilès ki] (< qui est-ce qui ?)

- [kiyès mun ki, not. 5] (< qui est-ce monde qui ?)

- [sa k 1, 2, 14A] (< qui çà qui ?) : Sylvain (éd. 1979 : 71) écrit : "Il y a un autre pronom interrogatif "kisa" qui comme "kilès" est suivi de "ki" au nominatif. Il se présente généralement sous une forme indéterminée et invariable contractée en "sak" et "sa" ". La présence de cette variante ne surprend pas : comme le précise Valdman (1978 : 207), le morphème "sa" a, en dehors de sa valeur de démonstratif, une valeur plus générale puisqu'il sert à remplacer tout nom, animé ou inanimé. Cette variante ne doit pas être confondue avec le pronom interrogatif (forme de non animé sujet) ; cf. comm. 2001.

- [kiyès sa (k) 10] (< qui est-ce çà qui ?). Le pronom interrogatif peut recevoir un déterminant.

- [ki mun sa (ki) 10] (< quel monde çà qui ?)

Dans l'interrogation indirecte, nous trouvons les variantes [kiyès mun, not. 1], [kilès, not. 8] (forme autonome), [kiyès, not. 11] (avec le verbe d'existence [yé]), [kiyès mǎn ki, not. 11]. Voir à ce sujet le comm. 2134B.

Il est à noter que [kiyès] peut également fonctionner comme forme d'inanimé (cf. carte 2001 : [nǎ dé sa yó kiyès w ap prǎ ?, not. 3] "Dans ces deux-là, lequel tu prends ?" (interrogation directe).

B. Certaines de variantes sont manifestement issues de la forme française renforcée à l'aide de l'élément interrogatif "est-ce", qui est utilisée en fonction sujet (< "qui est-ce qui ?"). Grevisse (§ 570) note que pour les personnes, au lieu du simple pronom interrogatif, on emploie fréquemment comme forme d'insistance, la périphrase "qui est-ce qui ?" (sujet), un peu lourde, mais qui a l'avantage d'être très nette. Plusieurs variantes haïtiennes semblent être construites, par analogie, sur le modèle de cette périphrase.

C. Etymologie. Comme le montre le choix graphique parfois adopté ("çà", et non "ça"), nous nous demandons si la source de l'élément [sa] qu'on trouve dans les constructions créoles évoquées ci-dessus n'est pas, plutôt que le pronom démonstratif "ça", l'adverbe de lieu "çà" (voir les expressions françaises "Qui çà ?", "Où çà ?", "Quand çà ?").

2000 "Ki lè" ou a retounen ? (Quand tu reviendras ?)

Cette carte complète la carte 159 : elle permet d'étendre la liste des variantes de l'adverbe interrogatif de temps. Tous les tours cités sont analytiques :

[a ki lè 1, 4, 16, 20, ki lè/ki lèè/ki lèè/ki lèè/a kèl è 13A/a kèl è 13B] (< à quelle heure ?). La variation tient à la forme du déterminant interrogatif, ainsi qu'au fait qu'un segment [a] est attesté dans quelques-unes des variantes. Ce type de forme est, de tous, le plus cité.

[ki kâ 3A] (< quand ?). Cette variante isolée est la seule qui puisse être considérée comme néologique (litt. "quel quand ?").

[ki dat, a kèl dat 13C] < à quelle date ?

[ki jü 20] < quel jour ?

B. Voir également les comm. 159, 2119, 2189.

2001 "Ki sa" ou ap di la a ? (Qu'est-ce que tu es en train de dire là ?)

Ce pronom connaît deux formes, l'une pleine, l'autre tronquée : [ki sa ?] et [sa ?] (< quel/qui ça ?). Le déterminant [ki] est optionnel (d'autres cas d'optionnalité sont signalés dans les comm. 1997 et 1998).

Dans l'interrogation indirecte, il semble que ce soit la forme pleine qui soit employée : [l ap mādè ki sa m ap fè la, not. 13].

En 5B, l'énoncé [ki sa k v té gē avèk pi:t la ? 5] litt. "Quel ça que tu as eu avec cet enfant", "Qu'est-ce que tu as eu avec cet enfant ?" est proposé comme pseudo-paraphrase de [ki sa i té gē avèk li ? 5A] : le segment [k] est une trace du "que" français (forme de complément d'objet direct).

Nous retrouvons un tel élément [k] dans l'interrogation indirecte : [m pa kōnē ki sa k pasé yó, not. 3] litt. "Je ne sais pas qu'est-ce qui leur arrive".

2002 "Kiyès nan nou" ki ta vle fè vwayaj la avè m ? (Lequel d'entre vous voudrait faire le voyage avec moi ?)

Les formes (sujet) sont souvent les mêmes que celles citées sur la carte 1999. [kiyès k 3, 10/kiyès ki 6, 15, 17, 20/kilès ki 14, 19/kès ki, not. 19] (< qui est-ce qui ?). Le second élément de la forme composée - [ki/k]- marque la fonction sujet.

[ki mun k 3, 16/ki mun ki 14, 16] (< qui monde qui).

La forme complément d'objet direct est [kilès] (cf. carte 18 : [kilès w ap vóyé vin caé m nā] "Qui tu vas envoyer me chercher ? ", et not. 19 : [(nā dé a) se kilès u vlé ?] litt. "Entre les deux, c'est qui (que) tu veux ?").

2003 "Ki fè" ou tande m ap rele ou, ou pa reponn ? (Qu'est-ce qui fait que tu entends que je t'appelle et que tu ne réponds pas ?)

A. Sans toutefois le citer de façon spontanée, certains témoins disent connaître le tour [ki fè ?] (Qu'est-ce qui fait que ?). Source-étymon : "Qui fait que ?", "Qu'est-ce qui fait que ?"

Autres variantes employées pour interroger sur la cause : [sa k fè ki fè 14] (< Quel ça qui fait qui fait que ... ?) et [kòmā fè, not. 14] (< Comment (ça) se fait que ... ?).

B. Voir aussi l'emploi de [ki fè] pour exprimer une relation causale in comm. 2163 et 2223.

2004 M pa vle ou fè "sa" (Je ne veux pas que tu fasses ça)

Le pronom démonstratif est [sa] (< "ça").

Il peut être répété, repris en chiasme : [sa sé mun āwó sa 6B] "Ça c'est les gens d'en haut ça" (qui disent ça) ; [sa é gwayav la sa, not. 8] "Ça c'est la goyave ça !" ; [sa sé pyé a mēm mēm sa, not. 11] "Ça c'est le pied lui même ça".

Ce pronom peut recevoir différents déterminants :

- déterminant déictique : [sa: 7, 8] (< sa a). Cf. également comm. 2005.
- déterminant numéral, cardinal ou ordinal : [sèl, dló ; sé dé sa m kōnē k fè mājé, not. 12], [prā dé sa k mi yō pu mwē, not. 19 carte 2006] ; [prémyé sa v fè sé kafé, not. 19]
- déterminant adverbial + pluriel : [sa āba yó, yó rélé yó "bab", not. 13]
- déterminant issu de "même" : [sa: mēm yó rélé l "bōnōm"]
- déterminant indéfini : [āpi tu lòt sa isit, yó mēm m tēglé yó a plāe, not. 13].
- totalité : [tu sa mun yó fè y ap ri, not. 14].
- déterminant [εak] : cf. in carte 2005 : [εak sa m fè nu fè l tu..., not. 8].

On peut également faire précéder le pronom du morphème [ti] : [ti sa ki pwēti yó, yó rélé "ti dā cē", not. 13] litt. "petits ça qui pointus, on les appelle "petites dents de chien"" (à propos des canines).

2005 Se "sa a" m vle (C'est ça que je veux)

Cette carte offre le plus souvent des formes déterminées du pronom démonstratif [sa], en l'occurrence [sa a] ou [sa:].

On trouve également dans les mêmes contextes la variante [sa] (indéterminée) et la variante [sya] "celui-là".

2006 "Sa" k pa vle travay ... (Ceux qui ne veulent pas travailler)

Les données qui figurent sur cette carte confirment le propos de Valdman (1978 : 207) selon lequel, le pronom démonstratif [sa] "sert à remplacer tout Nom, animé ou inanimé : sa k vlé kola «ceux qui veulent du cola»".

[sa] semble employé le plus souvent comme forme de singulier (7, 10, 14B, 15, 16, 18). Le pronom peut être accompagné du déterminant [la] : [sa k pa vlé travay la, révoqué l 18] "Celui-là qui ne veut pas travailler, révoque-le", ou indéterminé : [sa k pa vlé travay, zafè l 16] "Celui qui ne veut pas travailler, (c'est) son affaire".

Dans le remplacement de nom inanimé, nous remarquons un emploi au pluriel : [sa ki gwó yó rélé "gwógwó dā dè", not. 13] "Celles qui (sont) grosses s'appellent "grosses grosses dents (de) derrière" " et un emploi indéterminé : [é paské s ε ã: juda l yé ki fè l oblité ap mélājé nā sa k pa régadé l, not. 13] litt. "C'est parce que c'est un judas qui fait qu'il est obligé de se mélanger à ce qui ne le regarde pas" (l'attachement entre propositions est ici réalisé à l'aide de [ki fè]).

Compléments : des formes [sa] (< ça) figurent sur la carte 2012 ("Pronom relatif") avec des valeurs variées (référents inanimés et animés) :

- [sé li ki di m sa l] "C'est lui qui m'a dit ça".
- [m ap mādé sa ki tiré baay la la: 11C] "(En pareil cas) je demande qui est celui qui a tiré ce truc-là là".
- [sa k travay, sé li k mājé 10B] "Celui qui travaille, c'est lui qui mange".

B. "La forme *ça*, très fréquente en français parlé est généralement considérée comme une variante familière de *cela*, aux emplois souvent très figés [...] *ça* a un statut grammatical qui interdit de le considérer comme une variante d'autres morphèmes, dotées de simples significations superficielles [...]" (Jeanjean 1983 : 117-118).

"En français traditionnel, les pronoms également sont souvent obligés de varier en fonction de leur entourage ; tel est le cas pour le pronom *ça* : Regardez-ça / ce n'est pas vrai/c'est vrai. Le français avancé cherche à le maintenir invariable [...]" (Frei 1982 : 208)

C. RC (1974 : 854-55) relève la présence de tours en "sa k" dans les créoles de l'Océan Indien ainsi que dans la Caraïbe (mart.). "Il est donc certain - écrit-il - qu'il y a là survivance d'un tour français dont les dialectes offrent encore de nombreux exemples : FEW VI, 442, 443 [...]. L'évolution a donc conduit le créole, dès le stade du "bourbonnais", à substituer une forme unique au système du français, rendu complexe par les distinctions de genre [...] ou de nombre [...]. L'analogie phonétique des formes et les valeurs multiples de "ce qui", "ce que", dans la langue classique ou populaire expliquent la réduction de l'ensemble à une forme unique "sa k" "

2007 "Pa m" (~ "kin a m") (Le mien/La mienne ; SG1 et autres personnes)

A.

"Les pronoms possessifs sont composés d'un Nom indéfini signifiant "chose" ou "part" suivi d'un Det possessif : Sa sé pa-m «c'est à moi (= ma part). Li vlé pa-l «Il voulait le sien (la sienne)» [...] Dans le Nord d'Haïti, on trouve kin dont l'origine est obscure et le sens indéterminé ; comme c'est le cas pour les autres Noms, ce vocable est relié au Det possessif par la particule a : Ban mouen kin-an-m. «Donne-moi le mien». Sa sé kin-a-y. «C'est le sien (la sienne)»". (Valdman 1978 : 208).

La carte n'est pas homogène : on y trouve surtout des déterminants possessifs d'insistance, de la même forme que les pronoms correspondants (cf. comm. 1983 et 2008). Nous notons que pour les formes citées, le nombre est parfois imprécisé : [sé kay pa m 15] "C'est ma/mes maison(s) à moi", parfois précisé : [mājé pa m nā 7] "Mon manger à moi". On a de même : [eat kin ā m nā 5A] "Mon chat à moi" (+ nombre) et [plās kin ò w] "Ta/Tes places à toi" (- nombre).

Les deux variantes du pronom possessif, aptes à assumer la fonction prédicative, sont cependant données spontanément en quelques points :

- [(sa sé) pa m 2A] "Ça c'est le mien/la mienne", [pa y 3F] "Le sien", [sa sé pa m 19A] "Ça c'est le mien/la mienne". Cette forme est utilisée tant dans le Nord que dans le Sud.

- [kēn ā ← m 3/kin ā ← m 3/kin ā ← m 3/ kin ā ← mwē 4A, kin ò ← w 3D, kēn a y 3E] "le mien, le tien, le sien". Cette forme est de façon certaine employée en 3 et 4. Elle a dû être sollicitée en 1, 2 et 7. En notice 5, on trouve la forme de pronom : [kin ā m/kin ā m].

Il est à noter que les locuteurs du Nord usent parfois de la combinaison des deux variantes : cf. comm. 1984 B [sé kin pa m la 1] litt. "C'est mon mien". La redondance est également attestée pour le déterminant possessif (cf. carte 2069 [mari sè kin pa m lā 1] "(Le) mari de ma sœur").

Il peut y avoir, pour les pronoms, emploi d'un déterminant marquant le nombre : [[(ètèl rési) jwēn k̄én a y la, not. 3] "le sien" ; (cf. aussi not. 5).

La forme peut fonctionner dans des propositions attributives comme prédicat d'existence ("être à") ; ce type de construction a pour effet de constituer en sujet l'objet grammatical du verbe [gěyē] "avoir".

Voir en complément le comm. 2008 A.

B. Dans le *Manuel des Habitans de Saint-Domingue* (p. 335, entre autres), on trouve des pronoms possessifs qui sont sans aucun doute à l'origine des formes actuelles : "quien à toué/tien à toué" (litt. "le tien à toi", "le tien") ; "quien à ly/tien à ly" ("le tien à lui", "le sien"). C'est apparemment la forme de seconde personne du singulier qui est à l'origine du paradigme créole. Les données du *Manuel* confirment l'analyse que propose Chaudenson (1982 : 42) :

"Haïtien "kin", louisianais "mōkē". Il y a là très probablement palatalisation de "tien" (étendu à toutes les personnes), l'emploi de "mien" ou de "sien" précédé de l'adjectif possessif est bien loin d'être une rareté en français populaire".

Le conflit de variantes [k/t], attesté selon Alleyne (1969 : 268) en français régional et/ou populaire du XVII^{ème} siècle, et hérité par le créole colonial de Saint-Domingue, a été résolu au profit de la consonne vélaire (cas de "fausse régression", d'après Alleyne (ibid.). L'ancien groupe [ty-/ky-] est simplifié : [kin ā mwē/kēn ā m 3].

C. La variante nordique du pronom suscite des commentaires à teneur sociolinguistique variés :

- not. 6 : "Je ne peux pas dire "kin ā m" ; alors là, c'est un truc "aké", je peux pas dire ça ; c'est les gens du Nord qui parlent "aké" ; moi-même je parle simple ; tout le monde parle à sa manière [...]"

- not. 8 : (à propos de l'entrée 2) : "C'est les gens qui parlent "aké" qui te disent ça, ... ; c'est français qu'ils parlent".

- not. 15 : "Les gens du Cap (Haïtien) disent [é ti kin a u] ; ça veut dire "ton petit enfant" ; de même ils appellent les marmites des [kanistè] ; c'est pas de leur faute : ils parlent en français". Le témoin précise ensuite que la parlure des gens du Cap est plus belle, mais que lorsque les gens de sa région vont au Cap, ils ont beaucoup de problèmes pour parler, les gens du Cap ne les comprenant pas.

- not. 19 : l'entrée 2 est attribuée aux gens du Nord ; elle est considérée comme relevant du "beau créole".

Compléments :

Ce sont les gens de Baint (pt 14 ; région immédiatement voisine du point 15), précise encore le témoin 15, qui ont le parler "le plus laid". Il cite les traits caractéristiques suivants :

- prononciation d'un [h] fortement expiré à l'initiale de mots comme [rāε] "hanche" (il s'agit de l'un des deux traitements normands du [h] d'origine germanique ou scandinave),

- l'ouverture de la voyelle moyenne postérieure dans un mot où elle "doit" être fermée : [εòdyè] est prononcé [εòdyè] (< chaudière) ; rappelons que la variation des voyelles moyennes postérieures en syllabe ouverte est un phénomène courant dans le corpus de l'ALHa ;

- l'emploi d'une voyelle postérieure arrondie en lieu et place d'une voyelle antérieure étirée : [kiyè] est prononcé [kuyè] (< cuiller).

2008 Mango "pa ou" a (~ "kin a ou") (Ta mangue à toi)

Cette carte, qui vise à l'origine à obtenir les formes du déterminant possessif, offre des données hétérogènes : on trouve des déterminants en 4, 10, 13, 14, 16A, 17A et 17B, 18 (cf. comm. 2007A).

Nous vérifions que le déterminant peut être précisé quant au nombre (singulier) : [mãgó pa u la 10, 16, 18/mãgó pa u wa 17B] "Ta mangue à toi".

Les pronoms correspondants figurent en 1A, 1B, 1C, 2A et 2B, 3, 5, 6, 8A, 8B, 8C, 16B, 16C, 19A, 19B.

Le tour relevé en 6 confirme que le pronom peut être précisé quant au nombre (cf. comm. 2007 A) : "Je vais aider Untel à faire le sien".

En notice 20, nous remarquons la combinaison suivante [õ sèl pa w la gē dwa muri...] litt. "Un seul le tien peut mourir" (détermination à droite du pronom).

Dans les expressions données en 8, il est fait un usage prédicatif du pronom : litt. "Il est ta part", "il est le tien", "il est ma part", "il est le mien", "il est la part de tout le monde", "il est à tous".

2009 Li touye tèt li (Il s'est suicidé)

A. La diathèse réfléchie s'exprime sur cette carte de trois façons, d'inégale importance :

- nom référant à une partie du corps (tête, cœur, cou) accompagné d'un déterminant possessif : ce qui donne, étant donné la variation qui affecte le déterminant possessif, et pour ne prendre qu'un seul exemple, soit [tèt li], soit [tèt a y 3, 4] pour la troisième personne (génitif possessif ; cf. comm. 1983 A). La variante la plus répandue est formée à l'aide du mot [tèt] ("tête").

- nom référant au corps, accompagné d'un déterminant possessif : [li frapè kò l atè, not. 6] litt. "il a frappé son corps à terre". Survivance dialectale. Cf. section B.

- usage du pronom personnel postposé : [li pān ↗ ni 19, li kwóké l 19]. Ces formes sont ambiguës (rien ne dit que sujet et objet coïncident). Cette variante est, d'après Faine (éd. 1981 : 109), celle qui se trouve privilégiée dans le créole quelque peu affiné, parlé dans les villes (Faine parle sans aucun doute du créole des bilingues francophones). C'est la seule variante à être citée par Ducœurjoly (1802), peut-être par auto-censure.

Le tour cité en notice 19 montre que l'outil de réflexion [tèt...] peut s'employer avec des prédicats variés : [m gē dwa avóka tèt mwē] litt. "Je dois (être) l'avocat de ma tête" (= de moi-même), "Je dois me faire mon propre avocat".

Le déterminant possessif est parfois remplacé par un déterminant déictique : [təwē tèt nā 6B] "tuer la tête...", "se suicider" et [təwiyé tèt la āba ri, not. 10] litt. "tuer la tête sous le rire", "mourir de rire" (sens figuré).

Nous devons ajouter que de nombreux verbes à l'origine pronominaux sont employés en créole sans marque explicite du caractère réfléchi du verbe (ils sont signalés tout au long du commentaire des cartes).

B. On note que l'emploi du pronom personnel postposé dans une interprétation réfléchie est très circonscrit (extrême Sud-Ouest, point 19) et n'est attesté que

pour la troisième personne. Carden et Stewart (1989 : 65) ont, à propos du créole mauricien et de quelques autres créoles ou pidgins, insisté sur l'intérêt que présentent, d'un point de vue typologique, ces "[uR] plain pronouns" qui, susceptibles d'être employés avec une interprétation réfléchie ou non réfléchie, sont de ce fait non marqués pour la réflexivité ("Unmarked for Reflexivity"). Communs dans les pidgins et créoles, ils sont rares dans les autres langues. Carden et Stewart défendent, dans cet article, l'hypothèse selon laquelle ces pronoms non marqués pour la réflexivité constituent un résultat caractéristique du processus de pidginisation. Dans une étude antérieure (1988), où ils comparent la variété de créole haïtien que parlaient les locuteurs instruits (forcément des bilingues francophones, étant donné la place du français comme médium dans le système éducatif) dans les années 1900 et celle que la même catégorie de locuteurs parle de nos jours, ils aboutissent au constat suivant :

- 1900 : emploi concurrent de "[UR] plain pronouns" et des outils de réflexion (noms de parties du corps) *tèt* et *kò*
- 1988 : Généralisation de "*tèt*" comme seule forme productive, les pronoms étant quant à eux utilisés dans une interprétation non réfléchie.

Cette carte 2009 pourrait donner l'impression fautive que le mode d'expression du réfléchi qui fait usage de la particule [*kò*] n'est pas très employé dans le créole parlé en milieu unilingue, confirmant ainsi un des résultats auxquels parviennent Carden et Stewart (généralisation de "*tèt*"). Un travail sur les pronoms (Fattier 1996a) nous a permis de constater qu'il n'en est en fait rien. Tout au plus peut-on faire l'hypothèse que le sémantisme de certains verbes favorise la sélection d'un mode d'expression du réfléchi plutôt que d'un autre : le verbe correspondant au français "tuer" semble avoir une affinité avec l'outil de réflexion [*tèt*], alors que des verbes comme [*bat*] "battre", [*sal*] "salir", [*fè ã rékilé*] litt. "faire un reculer", [*avãsé*] "avancer" sélectionnent l'outil [*kò*]. Voir en complément les comm. 2010 et 2011.

Quant aux "[UR] plain pronouns", s'ils ne sont que rarement utilisés - semble-t-il - dans une interprétation réfléchie chez les unilingues, ils sont tout de même attestés (cf. également et entre autres le comm. 2011). L'existence de ces emplois chez des locuteurs qui ne sont pas soumis à l'influence du français donne à penser que le développement de ces pronoms n'est pas un phénomène récent.

C. L'outil de réflexion [*kò*] est d'origine dialectale. RC (1974 : 734) note que "[...] les dialectes de l'Ouest [français] usaient encore au XVII^e siècle de la locution «son corps» comme substitut du pronom réfléchi ; cet usage n'était pas systématique, mais devait se limiter à un certain nombre d'expressions d'usage courant, survivances de l'emploi ancien. Ainsi s'explique que ces tours se soient maintenus dans la plupart des créoles, sans être cependant le seul mode d'expression du réfléchi".

Cette locution qui s'est maintenue en haïtien comme outil de réflexion (cf. comm. A et B), connaît d'importantes extensions d'emploi : [(*m gē dwa avòka*) *pu kò m*, not. 19] litt. "Je dois être avocat pour mon corps", "Je dois être mon propre avocat", [*li pu kò l*] litt. "Il est pour son corps", "Il est seul".

2010 *Yo renmen "kadav yo"* (Ils s'aiment)

"On forme le pronom réfléchi au moyen des substantifs "kò", "kadav" et "tèt" auxquels on suffixe le pronom personnel [sic] convenable". "kadav" est très emphatique et d'un usage restreint" (Sylvain éd. 1979 : 63).

Ce mode d'expression du réfléchi n'est cité de façon spontanée qu'en 10, dans une région qui n'est pas très éloignée de celle dont se réclame, entre autres, Sylvain (*op. cit.* : 12) : "Le langage analysé est le mien et celui de mon entourage (parents, amis, serviteurs), c'est à dire d'individus nés dans la capitale ou dans le Sud du pays (*région de Nippes ou de Jacmel principalement*)". [nous soulignons]. Trois témoins (7, 15, 18) disent connaître le tour.

L'outil de réflexion dominant est [kò] (onze attestations sur 20 réponses). Vient ensuite [tèt] (quatre attestations).

Le verbe [rēmē] (< aimer) est de ceux qui tolèrent l'emploi de l'une ou l'autre des trois marques explicites du caractère réfléchi du verbe : on le trouve accompagné de [kò], de [tèt] et de [kadav].

2011 M te gade "kò m" nan glas (Je m'étais regardé dans la glace)

A. Cette carte confirme la prééminence de [kò] parmi les outils de réflexion disponibles. Sur 21 réponses, on trouve douze fois [kò], cinq fois [figi] (< figure), une fois [pòtré] (< portrait), une fois [vizaj] (< visage).

En notice 13, le pronom personnel postverbal de la troisième personne du pluriel est employé dans une interprétation réfléchie : [yó maské yó dè: yō pyé-bwa...] litt. "Ils masquent eux derrière un pied de bois", "Ils se cachent derrière un arbre". Cette variante n'est donc pas uniquement employée par les locuteurs citadins parlant un créole affiné (cf. le renvoi à Faine dans le comm. 2009).

Nous remarquons par ailleurs que le caractère réfléchi du verbe n'est pas marqué de façon explicite dans les réponses 2 et 10A (variation inhérente en 10).

B. Concernant l'origine du marqueur réfléchi [kò], cf. comm. 2009 D.

2012 Se li "ki" di m sa (C'est lui qui m'a dit ça)

A. Le pronom relatif sujet [ki] n'est marqué ni en genre, ni en nombre. Il connaît différentes réalisations phonétiques, longues et courtes : [ki/ti 13/k/t, not. 13].

Les antécédents des pronoms relatifs sont variés : pronoms [± identité] ou nom propre, substitut du pronom ou du nom propre, introduits ou non par un présentatif, nom simple ou composé, déterminé ou non, pronom démonstratif [sa].

La grande majorité des relatives portées sur la carte figurent dans des phrases clivées : elles sont parfois introduites par un présentatif (1, 2, 3, 5, 8, 10A, 10B, 15, 16A, 17A, 18). Dans les autres cas, il est effacé.

La réponse 17C : [ɛat ki la yó malad] litt. "Chats qui (sont) là eux malades" offre un exemple de relative déterminative. Le morphème [la] est adverbial, [yó] marque le pluriel.

[sa k travay, sé li k mājé] litt. "Celui qui travaille, c'est lui qui mange", "Seul celui qui travaille mange".

B. La comparaison entre créoles montre qu'il existe une grande différence entre réun. et haït. RC (1974 : 365) écrit en effet :

"Dans des récits [...] faits par des témoins qui ne parlaient que créole, il nous est arrivé de ne pas relever un seul cas de relatif. [...] Le seul cas où, à tous les niveaux de langue, on constate la présence constante du relatif est celui où il est précédé du démonstratif : "sa k" ".

La situation est très différente en haïtien, langue dans laquelle les cas d'omission du pronom relatif sujet sont extrêmement rares.

En ce qui concerne le pronom relatif objet, les faits sont moins tranchés : il n'est pas toujours effacé en créole basilectal, contrairement à ce qui est écrit dans la plupart des descriptions.

C. La relative déterminative énoncée en notice 13, [mun nã ki bwa-ku l lɔŋ ? litt. "La personne qui son cou est long ?", "La personne dont le cou est long ?", "La personne qui a son cou long ?" offre un intérêt particulier.

On sait que les relatives en "dont" du français sont particulièrement rares à l'oral : c'est qu'elles bouleversent l'ordre canonique des termes de la phrase (Arrivé *et al.* : 605). Par quoi dans ces conditions remplacer "dont" ? Il est intéressant de comparer la solution dite "relative de français populaire" et la solution haïtienne : la structure de français populaire évite le déplacement et respecte l'ordre canonique en usant d'un morphème "que" qui ne fait qu'indiquer la subordination, la relation elle-même étant soit non marquée concrètement, soit marquée par un complément conforme à celui qu'on trouve dans une phrase simple, ou par un clitique. La solution haïtienne consiste à employer comme modificateur du nom une relative déterminative à subordonnant [ki].

2013 Yo pa mande "ki" lwil li bezwen (Ils/Elles n'ont pas demandé de quelle huile il/elle avait besoin)

A. La variante [ki] est dominante (elle est citée neuf fois). La forme [kiyès] (< qui est-ce ?) est citée trois fois. Cette forme s'utilise également comme pronom interrogatif représentant : [nã dé a kiyès u ta rēmē ? 8] "Entre ces deux, lequel tu aimerais ?".

Les déterminants proposés en 5, 16, 18, et 20A équivalent au français "quel genre de ..., quelle qualité de ..., quelle sorte de".

B. Remarque sur l'expression du nombre : la réponse 8 permet de constater que le créole évite l'expression explicite du nombre là où un autre signe est déjà caractérisé numériquement (on attend un tour de la forme [nã dé yó kiyès u ta rēmē ?]) : le français avancé fait de même lorsqu'un signe pourvu d'un nombre est repris par un représentant : "Les soldats il est malheureux" (d'après Frei éd. 1982 : 151). Le morphème [a] est donc dans ce contexte, non pas une marque de singulier (valeur qu'il assume parfois), mais le déterminant déictique.

2014 Li ka koute ou 50 goud, li ka "koutra" ou ... (Cela pourra te coûter cinquante gourdes, cela te coûtera ... ; traces éventuelles de flexion)

Sur vingt-trois réponses, on ne compte que quatre réponses positives, dont une seule spontanée (16, 17+, 18+, 20+). Les résultats se passent de commentaires.

Des verbes fléchis sont attestés en créole ancien (voir comm. 2021).

2015 M "te" malad (J'étais malade ; j'ai été malade)

A. Les verbes haïtiens ne sont pas fléchis : le temps, le mode et l'aspect sont exprimés au moyen de particules préverbales.

Le temps [+ antérieur] est exprimé au moyen de la marque [t(é)] (le temps [- antérieur] n'est pas marqué : "marque zéro").

La marque de temps traditionnellement associée au passé peut, dans certains contextes et en fonction de l'unité lexicale sur laquelle elle se greffe, prendre des valeurs qui ne semblent pas relever du passé.

A deux reprises, nous relevons des phrases complexes incluant deux marques [té] : [mé malgré u té mèt té wulé dó fwa..., not. 7] "Mais même si tu avais moulu deux fois ...", [... l té mèt té gē pyé-lam nā..., not. 13] "Même s'il y avait un arbre à pain...". Dans ces phrases, le premier marqueur modifie le verbe modal [mèt] (sens épistémique), le second modifie le verbe de la phrase enchâssée dont le sujet, co-référentiel à celui de la phrase principale, est effacé. Ces emplois, même s'ils entretiennent des rapports avec le passé, ne localisent pas [wulé] ou [gē] dans le passé : il est, dans les deux cas, fait référence à un état de choses envisagé comme possible dans le passé. La marque [té] n'est donc pas toujours l'expression du passé.

En présence de verbes modaux comme [mèt] ou [kapab], la marque donne lieu à différents effets de sens. Une autre occurrence de la particule [té] mérite d'être signalée : [li kapab té malad tu, not. 11] "Elle peut aussi avoir été malade". (Dans un tel contexte, l'interprétation du verbe [kapab] est épistémique. En notice 9, nous trouvons une occurrence de [té] dans une construction impersonnelle qui implique le prédicat d'existence [gē] : [té kōn gē blā isit] (y avoir-Passé blancs ici), "il y avait des blancs ici".

Cf. également comm. 2017.

B. Diachroniquement, c'est la forme d'imparfait du verbe "être" utilisée dans les périphrases verbales ("moi étais après faire", "moi étais à faire", "moi n'étais qu'à faire") qui a été sélectionnée comme marque de temps antérieur : "étais" > [té]. Le créole élimine la flexion verbale (il en reste encore quelques traces chez Ducœurjoly 1802) et marque de façon séparée le temps et l'aspect.

La cause linguistique de cette évolution est à chercher dans le fait que le morphème d'imparfait français est un "morphème porte-manteau" (cf. Mufwene 1991 : 132). Cf. comm. 2017.

2016 M "ap" (~ "ape", ~ "pe") manje (Je suis en train de manger)

A. La présence du morphème [ap] indique ici que le procès exprimé par le verbe est saisi dans son déroulement.

Les trois variantes du morphème d'aspect duratif sont représentées sur la carte :

- [apé 2B, apé: 10D],
- [ap] (forme de loin la plus fréquente),
- [pé 16B, 18B, 19C, 20B] (Sud).

Toutes les réponses, sauf une, offrent une marque d'aspect qu'on peut, à la suite de Mufwene (1991 : 129), appeler "duratif concomitant" dans la mesure où le temps est

marqué [- antérieur] ("marque zéro"). En 15, la combinaison de la marque de temps [té] et de la marque d'aspect [ap] donne un "antérieur duratif".

La réponse 6B pose un petit problème, du reste relevé par Dejean (1980 : 142) : "La rencontre de la négation /pa/ et de /ap/, marque du présent progressif et du futur, donne une forme /pap/ On ne saurait dire avec certitude si le phonème /a/ disparu est celui de la négation ou de la particule verbale". Comme le fait encore remarquer Dejean, la négation reste intacte devant la voyelle initiale des autres mots (/paapiyé, paabité, paayisyě/). Le conditionnement du morphème [pa] est donc morphologique. (Pour un examen approfondi de la question de l'élision en créole haïtien, voir Cadely 1995).

De même, la marque d'aspect duratif commande une forme courte du pronom sujet, à condition qu'elle n'en soit pas séparée par un autre morphème : [n ap palé 19A ; nu t ap palé 15]. Cf. également Dejean (1980 : 142) et Fattier (1994 : 64 et suiv.). En début de phrase, le pronom SG1 a la faculté d'apparaître, sous sa forme courte, devant la marque de duratif quand elle présente une consonne en position initiale : [m pé mājé 16, 18, 20].

Cf. également comm. 2017.

B. Comme le morphème [té], le morphème [ap] assume, selon les contextes et les unités auxquelles il s'associe, plusieurs valeurs référentielles. Les réponses 1, 5A, 20A, méritent de ce point de vue un commentaire particulier dans la mesure où, dans leur amont textuel, on trouve une question portant sur un procès éventuel, imaginaire (par exemple : "(Imaginons que) tu es à table, je te presse de partir en ville, qu'est-ce que tu me répons ?) : (Dans ce cas-là) je vais te dire (que) je suis en train de manger" (traduction de l'enchaînement question-réponse 1). La valeur de la première forme [ap] dans ces énoncés ne relève pas de l'aspect duratif, mais de l'aspect prospectif (stade antérieur au début de la réalisation du procès).

Il en va de même pour la première forme [ap] qui s'interprète comme une marque d'aspect prospectif dans la réponse 14 : [tān mwē m ap vin(i) m ap mājé !] "Attends-moi je vais venir, je suis en train de manger !".

Dans la phrase suivante : [pi vè kēz jiyè w ap raéé diri a u piké 1, not. 6] "Et puis vers le 15 juillet, tu vas arracher le riz, tu vas le repiquer", [ap] a également cette valeur.

Damoiseau (1989 : 43) qualifie "ap" de "modalité du certain" : "son emploi - écrit-il - correspond à la volonté de l'énonciateur d'assurer son interlocuteur de la réalisation du procès".

C. Les énoncés des not. 6 et 7 illustrent la compatibilité des expressions aspectuelles [fèk], [fin] avec la marque d'aspect duratif.

D. A l'origine de cette marque aspectuelle, il y a la périphrase verbale d'aspect française : "être après". RC (1974 : 684) remarque que de nombreux parlars créoles des deux zones offrent le même terme dans le même emploi.

2017 Li "t ap" boukanen manyòk la (il était en train de faire cuire le manioc sous la cendre ; antérieur duratif)

A. La marque [ap] commande la forme courte de la marque de temps [+ antérieur]. Dans d'autres contextes (cf. not. 19), la marque de temps apparaît obligatoirement

sous sa forme longue : [si m kōnē u té la...] "Si j'avais su que tu étais là..."; [m ðé gē nuvèl u t ap mādé pu mwē...] litt. "J'avais/ai eu la nouvelle (que) tu étais en train de demander pour moi ...", "J'avais/ai appris que ...".

Dans un troisième type de contexte (morphème de négation [pa]), l'emploi de l'une ou de l'autre forme est facultatif : [nō m pa t pati paské...], not. 19] "Non, je ne suis pas parti parce que..."; [... n pa t gē tā wè, not. 19] "... nous n'avons pas eu le temps de (nous) voir".

En notice 19, la première marque d'antérieur modifie le verbe principal, la seconde marque modifie le verbe complément : [(nō m pa t pati paské) mwē té rété t ap tãn u] litt. "(Non je ne suis pas parti parce que) je suis resté à être en train de t'attendre" (cf. comm. 2015A, pour un cas voisin de redoublement de la marque [té]).

B. Parmi les raisons de l'évolution linguistique, Mufwene (1991 : 132) mentionne, entre autres, l'opacité des désinences de l'imparfait français, pourtant saillant d'un point de vue perceptuel :

"Likewise, ST [semantice transparency] seems explain why the French "imparfait" (which is also fusional) was not selected by HC [haitian creole] for its durative anterior, as salient as the suffix is in French by virtue of being in a stress-bearing position. For instance, in French the suffix *yō* of *nu dōRm+yō* 'we were sleeping' is a portmanteau for first person plural, durative and past".

Nous pouvons continuer à penser cette évolution linguistique naturelle en essayant de considérer le créole, à ses débuts, comme production d'apprenants en situation d'appropriation informelle :

- aujourd'hui le verbe haïtien apparaît le plus souvent sous une forme unique et se caractérise par l'absence totale de flexion (quelques formes verbales présentent cependant une alternance entre forme courte et une forme longue)

- le créole colonial sélectionne, comme marque temporelle d'antériorité, le morphème français "était", c'est-à-dire une forme fléchie, très fréquente dans la langue orale des colons. Il est à noter à cet égard que les formes créoles issues de mots fléchis français sont rares. Sont dans ce cas, remarquable, les mots suivants : [té] (< était), [yé] (< (lu)i + est), [sé/é ; sété] (< c'est ; c'était). Dans tous les cas des morphèmes liés au verbe "être".

- dans toute forme verbale, le linguiste isole traditionnellement deux composantes : le lexème verbal et la flexion. Grâce aux travaux sur l'acquisition, on sait que le fait que l'apprenant utilise des formes fléchies ne prouve pas qu'il ait reconnu le double rôle de ces formes (Klein 1989 : 125). On peut faire l'hypothèse que la forme verbale "était" n'exprimait pas, pour l'apprenant créole des débuts de l'époque coloniale, un lexème verbal doté de tel sémantisme, mais une - et une seulement - des catégories flexionnelles dont elle se trouvait investie, en l'occurrence le temps (mais non la personne). De ce point de vue, on peut dire qu'elle était sémantiquement transparente : "a strict one-to-one correlation between semantic elements and structural surface units" (Seuren and Wekker 1986 : 62).

- l'acquisition de [té] liée à celle de [ap], c'est l'acquisition d'éléments d'autant plus fondamentaux qu'ils sont combinables. Elle permet de construire des énoncés extrêmement proches de ceux de la langue-cible (il faut entendre par là une sorte de "français avancé" colonial, une variété koinésisée).

Lui était après boucaner le manioc-la

LI (E)TAIT AP(R)ES BOUCANER L MANIOC LA.

- A cette étape, la forme est surgénéralisée : une forme élémentaire dérivée des données de la langue-cible s'emploie désormais comme morphème autonome.

Il convient de hiérarchiser les faits : ce qui commande la sélection d'une forme comme "était", c'est en premier lieu la saillance. Cette dernière doit être comprise de deux manières :

- les périphrases verbales d'aspect sont fréquentes dans la langue des colons, donc saillantes ;

- le morphème "(é)tait" est particulièrement saillant : il se greffait à la forme "après" pour la marquer ; il était interprété à lui seul comme une flexion, c'est-à-dire comme une marque dans la mesure où il s'opposait à la forme non marquée "est", qui était d'autant plus inconsistante au plan phonique que les colons ne faisaient pas la liaison (en tout cas, ils ne réalisaient pas celle-là !).

Lui est après boucaner le manioc là : [l(ɰ)ie)ap(r)ébukane(l)manyòkla]

Lui était après boucaner le manioc là : [l(ɰ)i(é)téap(r)ébukané(l)manyòkla].

2018 Li wè m "pral" (~ "apral", "prale", "pray") mouri (Il voit que je vais mourir)

A. Cette carte complète la carte 2016. Il s'agit de recenser les variantes contextuelles du morphème [ap]. Valdman (1978 : 217) note en effet qu'il prend la forme "pr" lorsqu'il se combine au semi-auxiliaire alé "aller" pour exprimer le futur immédiat [...]. Pour Damoiseau (1989 : 36), "pral" est par excellence la modalité choisie dans le cas d'un déplacement dont la réalisation commence dès le moment d'énonciation. Cette valeur première de "pral", conforme à son signifié (cf. al, ale = aller), qui place la réalisation du procès envisagé dans le prolongement même de la situation de communication, en fait l'instrument privilégié de l'expression de l'imminence du déroulement d'un procès, déroulement d'autant plus proche que ses prémices sont objectivement constatables dans la situation même de communication. Le fait que la réalisation du procès est pour ainsi dire inscrite dans la situation de communication nous autorise à voir dans pral une modalité à valeur d'aspect prospectif".

Le morphème a en fait deux allomorphes [pr-] et [apr-] comme on le voit dans les séquences suivantes : [apral 1, 10+, 19/apray 1, 2/pray 1/ pral 2+, 5, 6+, 7, 8, 10+, 13, 15, 16+, 17, 18, 19, 20/pralé 2+, 10, 13, 17, 18, 20] (le "semi-auxiliaire" est également variable : [al/ay/alé]). On constate que la forme "longue" [apral/apray] la plus proche phoniquement de la séquence-étymon (< "(être) après aller") est attestée dans deux zones très éloignées l'une de l'autre (Nord et Sud-Ouest), qui sont aussi des lieux de conservatisme.

Cette combinaison figée de marqueurs, compatible avec un procès non agentif, en particulier utilisable dans une tournure impersonnelle, ne marque pas toujours que la réalisation d'un procès est imminente, même si le procès en question est conçu comme prolongement naturel de la réalité qui constitue le cadre de l'énonciation : [ã mwad mé pral gē mōgō 18] "Au mois de mai il va y avoir des mangues" (l'énonciation prend place au mois d'août).

En raison de l'épenthèse d'une consonne [r] non étymologique à la frontière des deux morphèmes [ap] et [alé], nous avons d'abord conçu la séquence [pral/var.] comme issue d'un tour périphrastique du type "(être) pour aller". Il n'en est, en fait rien, et la source-étymon est bien celle que suggère Valdman (*op. cit.*).

Voir aussi carte et comm. 2078.

B. Remarque annexe. Précisons que [pu] est, entre autres, un marqueur de mode. Koopman et Lefebvre (1982 : 71), à la suite de Sylvain, expliquent que "'pu" peut également apparaître comme une particule modale, avec le sens d'obligation et de futur".

C'est précisément cette valeur modale qu'offre [pu] dans les énoncés suivants : [m pral pu muri 14] (où l'on voit que [pral] et [pu] ne sont pas exclusifs), [li malad près pu muri 15C] litt. "Il est malade presque à mourir". Pour un autre examen de ce morphème [pu], cf. cartes et comm. 2022, 2034 et 2078.

C. Les témoins n'ont pas toujours cité la forme recherchée : on remarque l'emploi de [ap] (en 3, 8, 15, 16 ; cf. comm. 2016), de [alé] (en 4 ; < "aller"), ou de [vié] (en 2A ; < "vouler").

D. Emploi de [vié] (énoncé 2A ; imminence du procès).

En français le verbe auxiliaire *vouloir* peut, d'après Grevisse (§ 655, p. 601), servir à indiquer une action qui est très près de se réaliser et qui est présentée comme si elle dépendait de la volonté du sujet (volonté qui est, à l'occasion, prêtée aussi à des choses) : [...] *Il VEUT pleuvoir* (dans Brunot, *La pens. et la l.*, p. 465). [Selon Brunot, cette forme de "futur prochain" est "usitée seulement dans le Sud et dans l'Est ; elle n'est pas parisienne".]. Grevisse précise en note que A. Thérive (*Procès de langage*, p. 167) affirme que, contrairement à ce que dit Brunot, elle a cours même à Paris.

Quant au verbe auxiliaire *aller* il "s'emploie au présent ou à l'imparfait de l'indicatif pour marquer un futur très proche par rapport au moment présent ou par rapport à un moment du passé" (Grevisse, § 654).

Voir aussi les comm. 2042 et 2078.

E. A partir des données rassemblées dans le cadre d'une enquête menée auprès des maîtres des Écoles Normales d'Haïti, Damoiseau (1989 : 31 et suiv.) fait notamment état des résultats suivants, s'agissant des différentes marques de futur et en particulier de "pral" :

- "La fréquence moyenne de "pral" est beaucoup plus élevée que celle de "ap" (marque également très employée).

- "Il y a une différence essentielle entre la valeur de "pral", marque par excellence d'un procès dont l'imminence du déroulement s'impose comme indiscutable [...], et celle de "ap", à laquelle l'énonciateur recourt pour faire partager au destinataire sa certitude quant au déroulement d'un procès à venir".

Voir aussi comm. 2019 et 2020.

2019 Lè li va rive isit, m "va" (~ "ava", "av", "a") di ou bezwen l (Quand il arrivera, je dirai que tu as besoin de lui)

A. Le morphème a quatre supports concrets : [a], [av], [ava] et [va]. Sylvain (éd. 1979 : 86) ne cite que trois des allomorphes en précisant leurs contextes d'actualisation :

"Cette particule situe l'action ou l'état dans le futur. "a" et "ava" s'emploient avec les formes contractées des pronoms, "va" avec les formes longues. Quand le

sujet n'est pas un pronom, "a" est la forme la plus usitée après une consonne, "va" après une voyelle".

Les variations actuelles de la prononciation du morphème peuvent être mises sur le compte de règles phonologiques. En général, il y a soumission, du moins avec un sujet pronominal, au schéma canonique CVCV. Ce schéma n'est pas respecté en 4B [m va alé] et en not. 11 : [l al lavil pu l wè si l va jwēn ni].

- l'allomorphe [a], de loin le plus fréquent sur cette carte, apparaît après un pronom personnel court (réduit à une consonne ou une semi-consonne) et avant un mot à initiale consonantique.

- l'allomorphe [av] apparaît entre la forme courte du pronom et un mot à initiale vocalique

- l'allomorphe [ava] apparaît entre consonne et consonne. Il est rarement cité de façon spontanée (cf. 4C, 8B+, 16B+). Sylvain (éd. 1979 : 86) précise que les formes en "ava" sont toujours plus emphatiques que celles en "a".

- l'allomorphe [va] est employé entre forme longue du pronom et consonne (3B, 15C, 7B). Quand le contexte droit est vocalique comme en 17 C, il y a perte d'un son.

Dans deux cas seulement le morphème a été cité avec un sujet non pronominal (15A, 1B) : nous constatons dans ce cas, qu'il y a non soumission au schéma CV.

A différentes reprises, nous observons la co-occurrence de la marque [- réalisé] et du verbe plein [alé] : [m va alé 4B], [n av alé kāmēm 6A] "Nous irons quand même", [m av alé nā tut macé 11A], [n av ay kóté nu ta pralé a 20A], ou de l'auxiliaire [a/av] : [w av al acté 1B], [u vç al jwē 17C] (< [u va al jwé]).

B. Damoiseau (1989 : 38, 43) note que l'emploi de la marque "a" est réservé aux cas où l'énonciateur veut présenter le déroulement du procès comme éventuel :

"[...] "a" est la modalité de l'"éventuel", ce qui explique qu'elle soit par excellence la marque utilisée dans le cas où le déroulement du procès est présenté comme subordonné à la réalisation préalable d'un autre procès (cf. expression de l'hypothétique)".

C. Au plan historique, ces formes sont issues de la périphrase verbale du français en "aller + infinitif". Comme le note Chaudenson (1981b : 208), il est probable que l'emploi du futur périphrastique est beaucoup plus répandu en français populaire qu'en français standard, car il évite les difficultés nombreuses de la conjugaison des futurs. Voir aussi Gougenheim 1971.

A la fin du XVIII^e siècle, pour ce qui est du français régional de Saint-Domingue, la même forme, en l'occurrence [va], paraît utilisée aux trois personnes du singulier : Ducœurjoly (1802 : 292) traduit le tour créole "mo va tendre ly" par le français "je vas l'attendre".

La référence à l'avenir (immédiat ou éloigné) est exprimée en créole colonial de deux façons :

- soit à l'aide d'une forme «va/a» (< "vas, va")

- soit à l'aide d'une forme «allé/alé/lé» (< "aller, allez").

A l'origine de ces emplois, il y a bien sûr le semi-auxiliaire temporel "aller" suivi de l'infinitif.

Il semble que l'on puisse corrélérer la variation morphologique, dans cet état du français, au type de phrases : on note en effet que seul l'allomorphe «allé» est attesté dans des phrases négatives (cf. comm. 2020).

Le morphème de futur marque le caractère ultérieur d'un procès, dans sa dimension proche ou éloignée. Il connaît deux allomorphes qui permettent de conserver un prégnance du schéma CV :

- «ly va bimé vous» ; «qui ça yo va dir ?»

- «ma voyé ly couché» (en fait il faut lire «m a voyé...» ; «m» est déjà la forme courte du pronom personnel).

Une étude des correspondances phonétiques entre français et créole ancien montre que la consonne [v] connaît un relâchement articulaire qui peut aller jusqu'à la chute. Hazaël-Massieux (1990 : 98) note qu'un tel relâchement fut probablement un traitement général, sinon dialectal français. L'attrition phonétique que connaît le morphème [va] s'observe également pour le pronom de deuxième personne du singulier ("vous" > [u]) et pour un verbe comme "voir" (probablement prononcé [vwèr] par les colons > cr. [wè]).

On relève, chez Ducœurjoly, les combinaisons suivantes :

- «m a va dir ly" (a + verbe auxiliaire) ;

- «peut-être mo va allé», «ly va alé acque vous» («va» + verbe de mouvement "aller")

2020 M "p ap" ba ou anpil lajan (Je ne vais pas te donner beaucoup d'argent)

Cette carte confirme la remarque suivante de Valdman (1978 : 217) : "Au négatif l'emploi du prospectif [marqueur a] est exclu et il est remplacé par le continuatif [marqueur ap], ce qui souligne la relation sémantique étroite entre ces deux modalités aspectuelles". En fait [ap] dans les énoncés de la carte n'a pas une valeur de continuatif ; le morphème marque le stade antérieur au début de la réalisation du procès ; il s'agit donc de l'aspect prospectif, valeur du reste signalée par Valdman (1978 : 217) : " "Ap" peut également assumer une valeur prospective et, dans la présence d'indications contextuelles appropriées, a valeur de futur proche [...]". Cf. comm. 2016 B, 2018 C.

Dans le commentaire précédent, nous avons noté qu'en créole colonial de Saint-Domingue, seul l'allomorphe «allé» est attesté dans des phrases négatives, l'emploi de la variante «a/va» semblant alors tout-à-fait exclu.

La perte de cette forme «allé», son remplacement par [ap], sont peut-être à porter au compte du fait que [alé] est en créole moderne un verbe de mouvement : [m va alé, m av alé nã tut maéé, fè vit lèfini u va ← al jwé] (cf. carte 2019).

Il se trouve que bon nombre de créoles anciens ou modernes, tout comme les variétés de français parlées au Canada, offrent la même particularité (incompatibilité de "va" avec le négateur "pa") : les futurs en "va" ou en "a" sont tous positifs. Hazaël-Massieux (1986 : 123) qui a systématisé cette observation, en développant des remarques faites en diverses occasions par Chaudenson, est tenté d'y voir, plutôt qu'un phénomène de créolisation, un fait de conservation : il s'agit, selon lui, d'une contrainte héritée du français qu'attestent des zones non créolophones comme le Canada.

Voir également le comm. 2035C.

2021 M "ta" manje yon bon mango (Je mangerais bien une bonne mangue)

A. Dans un certain nombre de réponses (2A, 4, 7), la première proposition, introduite ou non par [si], indique la condition à laquelle la réalisation de la seconde est subordonnée : l'événement est présenté comme potentiel.

"J'en trouverais une, je mangerais" (4).

"Si cette nourriture était pour moi, je la mangerais" (2A)

"(Si j'avais des dents), oui je mangerais du maïs" (7).

Dans les énoncés 11 et 15, "J'ai vraiment faim, je mangerais (bien)", "J'ai faim, je mangerais (bien)", aucune condition n'est explicitement introduite. Il s'agit simplement d'exprimer un événement envisagé dans l'avenir en le présentant comme hypothétique.

Dans les autres cas, la phrase est incomplète (soit la condition n'est pas indiquée, soit c'est l'événement potentiel qui ne l'est pas).

Comme l'ont fait remarquer différents descripteurs du créole, le morphème [ta] est issu d'une combinaison. Sylvain (éd. 1979) mentionne les combinaisons "t'ava, té-va, t'a". Valdman (1978 : 217) écrit : "le prospectif "a" précédé du marqueur passé "té" (sous sa forme "t") a valeur de conditionnel".

Le futur hypothétique figure généralement sur la carte sous la forme [ta]. Cependant, nous remarquons en 2A, la variante [t ap] (< [té + ap], ce qui n'a rien d'étonnant étant donné la valeur parfois prospective de [ap] (cf. comm. 2016B et 2020).

On ne peut s'empêcher de noter que le futur hypothétique créole entretient, à l'instar du conditionnel français (on pourrait bien sûr étendre la remarque à d'autres langues), une relation proche avec le passé : l'un de ses "formants" est le marqueur [+ antérieur] (les désinences du conditionnel français sont des désinences d'imparfait).

Constructions relevées :

- si ... té, ...ta
- si ... té, ...t ap
- si... ta, ... ap (not. 2)
- si ... ta, ... zéro
- dépi... ta, ... ap.

B. Pour former son conditionnel présent, le créole colonial (Ducœurjoly 1802) emploie le morphème «té» (passé) suivi de thèmes verbaux fléchis en «-ré», comme le montrent les exemples suivants : «nou té voudré provisionné nou» (p. 367), «ly té vdré», «li té valéré la mer», «mo té voudré» (p. 365), «ly té faudré» (p. 381 : il en faudrait). Quelques années après la publication du *Manuel des Habitans de Saint-Domingue* (dont nous tirons ces informations), un recueil anonyme daté de 1811, offre une forme plus complexe associant, semble-t-il, la combinaison de particules temporelle et modale à la forme fléchie du verbe : «mo t'a voudrai pouvoir passé li dan droumi». L'haïtien maintiendra par la suite une telle combinaison, en abolissant de façon définitive la flexion.

2022 Se "pou" ou fè sa (Il faut que tu fasses ça)

A. Sylvain (éd. 1979 : 90) note : " "Pu" communique aux formes verbales une valeur de futur avec une nuance d'obligation qui peut aller jusqu'à l'ordre". Nous avons vu (cf.

comm. 2018A) que Koopman et Lefebvre (1982 : 71) font de "pu" une particule modale, avec le sens d'obligation et de futur.

Pour la plupart des formes proposées, le modal est précédé du présentatif [sé/é]. Mais ce dernier est parfois omise : [pō wā pu l travèsé 15A] ("(c'est) le pont qu'il doit traverser". On remarque aussi la phrase [sé sa a pu prā 14A] "C'est ça qu'il faut prendre".

B. Grevisse (§ 655, p. 599) note que le verbe auxiliaire *être pour* peut servir à indiquer un fait prochain, à présenter une action comme convenue, préparée, ou encore à marquer la nuance qu'exprimerait "être de nature à, être disposé à, destiné à".

2023 Timoun yo "fin" manje epi y al jwe (Les enfants ont fini de manger et sont allés jouer)

A. Cette carte ne présente qu'un intérêt limité. Elle montre la compatibilité de la marque aspectuelle [fin], qui saisit le procès après son stade final, avec l'auxiliaire [fèk], attestée en 8B : [li fèk fin manjé] "Il a tout juste fini de manger". C'est aussi le cas en mauricien, avec cependant un agencement linéaire qui est à l'inverse de celui observé en haïtien : Valdman (1978 : 221) cite en effet le tour mauricien "li fin fèk al laboutik".

L'auxiliaire d'aspect [fin] peut se combiner à une marque de temps [+ antérieur] (cf. not. 11).

B. Cette distinction aspectuelle est déjà grammaticalisée en créole colonial (Ducœurjoly 1802 : 376) où «fini» alterne avec «caba» (de l'espagnol "acabar") : «Nou fini (ou caba) sarclé, coupé ou planté pièce la vou té dir, nou savé roulé-ly sitôt nou caba planté n° 8» (nous avons fini de sarcler, couper ou planter la pièce que vous avez ordonnée).

Aujourd'hui [kaba] survit en haïtien avec un statut d'adverbe. Pompilus (s. d. *Manuel d'initiation à l'étude du créole*) note (p. 34) que le marqueur verbal "fini" (variante "fin") peut être doublé d'un adverbe et cite comme illustration la phrase suivante : "Filip fin manje kaba".

En réun., les morphèmes "fin", "fini" marquent l'aspect achevé du procès (RC 1974 : 340).

2024 Moun sa yo "fèk" vin ret nan katye a (Ces gens viennent à peine de s'installer dans le quartier)

A. Suivi directement ou non d'un verbe à sens "plein", l'auxiliaire d'aspect [fèk] saisit le procès immédiatement après son stade final.

La source de variation est liée à l'emploi dans le Nord (cf. 1, 2A, 2B) d'une forme plus complexe : [fē (rē)k 1, fē āk 2] (< ne faire rien que de). Sylvain (éd. 1979 : 91) note : "On ajoute parfois à "fèk" dans certaines parties du pays le renforcement "rēk" [...]". Cf. également carte et comm. 69, et 2025.

B. En français, le verbe auxiliaire "ne faire que de" sert à exprimer un passé très proche. Grevisse (§ 655, p. 599), dont nous extrayons cette information, livre ensuite une remarque instructive : "*Ne faire que de* ne doit pas être confondu avec *Ne*

faire que. Cette dernière locution, suivie d'un infinitif, sert à marquer, soit la continuité, soit la restriction : *Il ne fait que jouer* (= il joue incessamment) [...] Au XVIII^e siècle, la distinction n'était pas encore établie : *Holà ! ne pressez pas si fort la cadence ; je NE FAIS QUE sortir de maladie* (Mol., *Préc.*, 12).

Gougenheim (1971) cite la périphrase "ne faire que de" + infinitif (exprimant le passé récent) ; mais il ne mentionne pas de périphrase "ne faire rien que de", laquelle semble bien être la source-étymon des formes de l'auxiliaire relevées dans le Nord d'Haïti (points 1 et 2).

La variabilité constatée sur cette carte est un indice de plus de la variabilité du français colonial de Saint-Domingue.

C. En notice 3, est reportée une glose intéressante dans la mesure où on y repère la trace d'un participe présent français : [apèn rātrā yó nā katyé]. Dejean (1980 : 138 et suiv.), qui note l'existence de ce type de construction à pronom postposé, la qualifie d'"idiotisme propre à un nombre restreint de verbes". Il conclut à la non existence en créole d'un suffixe de participe présent, en faisant remarquer que les formes sont directement empruntées au français, généralement sans modification (< en allant, en arrivant, en sortant, en venant, en enjambant). Cf. également carte 2025, pt. 5B.

2025 Mwen "annik" (~ "nèk") rive, li ban m nouvèl la (Je suis à peine arrivé qu'il m'a donné la nouvelle)

A. Les témoins ne donnent pas toujours la forme recherchée. Plusieurs solutions concurrentes sont proposées pour marquer que deux procès sont presque simultanés :
- tours introduits par [ku] (< comme) ou par [apèn] (< à peine) ;
- redoublement verbal : le verbe copié est introduit par le marqueur [mèm] : [mèm rivé yi rivé i mājé 2 ; mēm rivé i rivé i patsi, not. 1] "Au moment même où il est arrivé, il a mangé" ; "Au moment même où il est arrivé, il est parti". Etudiant ce type de construction, Piou (1982 : 152 et suiv.) note que le redoublement du verbe "implique une relation dans le temps entre deux membres de phrases dont l'une est antérieure à l'autre".

- emploi de la forme effectivement recherchée [ānik/néké/var.] (< "n'est que" ; "seulement, tout juste, à peine"). Deux constructions sont alors possibles : le morphème est antéposé ou postposé au pronom (comparer 7A, 7B avec 8B, 8C, 10A, 15, 17B, 18C).

On trouve cet adverbe restrictif dans des phrases à l'impératif : [ānik vini !] "Tu n'as qu'à venir !", "Il te suffit de venir !".

B. Le créole colonial offre un morphème de négation «necque/nécqué/necq» issu d'une négation restreinte d'origine française "ne ... que". La phrase suivante nous suggère d'interpréter cette forme comme un congloméré :

«d'iau à citerne yo nécqué diau la pli ramassé» (les eaux des citernes ne sont que des eaux de pluie ramassées ; Ducœurjoly 1802 : 343).

Sémantiquement, et comme en français, ce morphème de négation exclut le membre qui le suit de la portée de la négation. Phonétiquement, il comprend des allomorphes (forme longue «nécqué» et courte «necque»). Dans les phrases suivantes du *Manuel*, de Ducœurjoly, on trouve des négations avec exclusion de l'objet (les plus

nombreuses), mais aussi avec exclusion du sujet, du verbe ou de l'indication de temps :

«Ly boire necque diau, ly travail nécqué pou ly, ly fair necq boir et manger, yo pas capable passé necq nion à nion (p. 353), malgré ça mo mété necque 45 jours dans traversée à moué (p. 357), mo mangé même necque pitit brin (p. 361 : j'ai même très peu mangé), ni-n'y en a necqué cilà vou té fair moué gardé pour madame Dumas [...] (p... 361-62), d'abord vou gagné necqué pitit brin en réserve, fau necqué nion brebi galeux pour gâter nion troupeau (p. 363), ly en a nécqué jouc demain (p. 384), ly en a necque deux cent vingt-cinq (p. 391)».

On passe d'une forme qui fonctionne comme signe d'exception et qui peut affecter n'importe quel constituant de la proposition (Arrivé *et al.* 1986) à une forme qui se spécialise (elle n'affecte plus que le verbe), tout en continuant à fonctionner comme signe d'exception (tout autre moment que celui dans lequel s'inscrit le procès est exclu).

C. Nous pouvons inférer, d'après les résultats d'une étude portant sur un autre texte en créole ancien (Fattier 1996b), que la périphrase emphatique à valeur de duratif "il n'est qu'a {manger, boire, etc.}" devait être d'un emploi bien plus étendu parmi les colons de la zone caraïbe, que la variante correspondante non emphatique "il est à {manger, etc.}". La comparaison des créoles donne en effet à penser que c'est cette périphrase qui a donné naissance à deux morphèmes distincts, issus de segmentations opérées par les acquiseurs du français colonial, "nécqué" (dont on trouve des aboutissements en haïtien et dans les créoles des Petites Antilles) et "ka" (créoles des Petites Antilles et de Guyane uniquement).

2025 Mwen "annik" (~ "nèk") rive, li ban m nouvèl la (Je suis à peine arrivé qu'il m'a donné la nouvelle)

A. Pour désigner cette position dans le déroulement d'un événement, Pottier (1987 : 170) emploie l'expression "proximité d'après". Le procès est saisi immédiatement après son stade final. La particule aspectuelle est sujette à variation : [sòt] est la variante la plus fréquente, on a aussi [sót 5, 6, 8, 10, 19], et [sit 16]. Rappelons que la variation de la voyelle moyenne postérieure est un fait très courant en haïtien. En 6A et en 13, la forme tronquée est, en dépit des apparences, un verbe plein, suivi d'un syntagme prépositionnel directionnel (déplacement en provenance de ; revenir de ...).

En 14B et 14C, est attestée la combinaison verbe à sens plein + auxiliaire d'aspect [vin sòt] litt. "venir sortant de". D'autres combinaisons sont également permises : ainsi Dejean (1982 : 35) cite-t-il le tour "li fèk sòt vini" (il vient à peine d'arriver).

B. En français, le verbe auxiliaire "sortir de", "surtout dans la langue populaire ou familière, sert à marquer un passé très récent" (Grevisse § 655, p. 600).

Cette distinction aspectuelle est grammaticalisée en créole colonial (Ducœurjoly 1802) : «yo sorty raché ly nion z'épine», «mo sorti apprend» (p. 363), «ly sorti débarqué» (p. 371).

Le réun. offre également un tel emploi (RC 1974 : 342).

2027 Fi a "vin" renmen I (La fille s'est mise à l'aimer)

A. Les données permettent de vérifier un fait que signale Valdman (1978 : 223) : la forme tronquée [vin] peut correspondre, soit au verbe de mouvement (cf. 6A, 20), soit au marqueur d'aspect inchoatif (cf. toutes les autres formes inscrites sur la carte). Cette marque aspectuelle est compatible avec [ap], comme on peut le voir en 3B : [mājé a vin ap buyi]. Comme il est difficile d'envisager [ap] comme étant dans ce contexte une marque d'aspect – "duratif" ou "cursif" – (le repas s'est mis à être en train de bouillir (??)), on doit reconnaître à [ap] une valeur modale. Cf. comm. 2020. On trouve [vin] avec l'auxiliaire [māké] (< manquer (de), faillir) : [ó ètèl u pa māké vin bèl] "Oh une telle, tu ne manques pas d'être devenue belle". La phrase figurant en notice 11 : [rēmē l vin pa rēmē → n ākò] "Elle s'est mise à ne plus l'aimer du tout" offre un intérêt particulier puisqu'elle permet de constater que la particule d'aspect [vin] n'est pas copiée en cas de "clivage du prédicat".

B. L'étymologie n'est pas claire : verbe attributif "devenir" dont le contenu marque un changement d'état, une évolution ? Verbe "venir" ? Locution verbale "en venir à" ?

2028 Pitit la "pran" kriye (L'enfant s'est mis à crier)

A. La particule [prā] semble moins disponible que la particule inchoative [vin] (cf. comm. 2027). L'une et l'autre ne sont pas mutuellement substituables : on peut faire l'hypothèse que la forme lexicale du verbe commande le choix de tel ou tel marqueur. [prā] est parfois concurrencé par l'expression d'aspect inchoatif [tōbé 6*, 11, 19] (variation inhérente en 19), ou [kòmāsé, not. 13].

L'énoncé figurant en 8 [li fēmē rélé] (< fermer) est sujet à caution, dans la mesure où [fēmē] évoque davantage un aspect terminatif qu'un aspect inchoatif. Cette particule n'est pas documentée dans les différentes descriptions que nous avons consultées.

Le témoin 5 ne fournit pas la forme recherchée ; il adopte une solution qui consiste à juxtaposer deux énoncés (traduction : "l'enfant a sursauté, il a pleuré"). Le lien logique (causalité + successivité des procès) n'est pas exprimé de façon explicite.

Voir également la carte et le comm. 2040 ("Se mettre à").

B. On trouve dans *Le bon usage* (Grevisse § 759, p. 703, note 6) la remarque suivante : "*Partir à, se prendre à, avec un infinitif, marquent à peu près comme commencer à ou se mettre à, l'aspect de l'entrée dans l'action : [...] Abel zamian se prit à boire* (Id., *Cri des profondeurs*, p. 127).

Nous extrayons du FEW IX, 341 les attestations suivantes : "Fr. prendre à faire qch "se mettre à, commencer à" (St-Léger-Amyot, Gdf; Li; Bartsch; BestAm; Bev.; Froiss, Z 5, 334; Heroet), apr. penre a (Rn; Lv; StMed 15, 144), Mons prenre à DI [...]"

2029 Li pa "ka" (~ "kap", "kab", "kapab") bat mwèn (Il ne peut pas me battre)

A. Ce verbe apparaît sous différentes variantes, tronquées ou non : [ka, kapab, kaβ, kab, kaab]. Les variantes ne semblent pas toujours dues à des contraintes phonologiques : en 7, [ka] alterne librement, selon toute apparence, avec [kapab]. Sylvain (éd. 1979 : 100) estime que la forme longue est plus emphatique que les autres.

Dans la majorité des réponses, [kapab/var.] modalise un verbe ([kalé, vini, bat, batay, fè, palé, jwēn, vānē, kasé]). Ce verbe peut être le verbe copule [yé] : [ki jã bwa-nē ò mun ka yé, not. 13] "Comment l'arête du nez de quelqu'un peut-elle être ?".

[kapab] est employé en construction absolue en 6A, 10B, 11A, 16A.

Le plus souvent, le verbe modal offre ici un sens déontique : [li pa ka kalé m 2A] "Il ne peut pas me battre", [u pa ka fè l 8] "Tu ne peux pas le faire".

Dans quelques réponses, il est employé avec un sens épistémique : [i ka pa vini 1B] "Elle peut ne pas venir" ; [li kapab té malad tu, not. 11] "Elle peut aussi avoir été malade" (on note que le verbe modal est susceptible d'apparaître devant la particule de temps) ; [l kab pa tōbé, not. 20] "Elle peut ne pas tomber".

Magloire-Holly (1982 : 106) fait justement remarquer, à la suite de Sylvain (*ibid.*), que le verbe modal [kapab] est sémantiquement ambigu : "Sans aucune variation dans la construction, il peut exprimer la possibilité ou l'aptitude, c'est-à-dire l'habileté à faire quelque chose". Cette auteure ajoute un peu plus loin : "[...] les ambiguïtés ne peuvent disparaître qu'avec le contexte ou avec cette partie de la phrase qui, en quelque sorte, précise le sens du modal. [...] Des effets sémantiques inusités sont aussi décelables lorsque les modaux sont combinés avec le morphème de la négation pa. [...] A la négative, [kapab] traduit l'impossibilité (n'être pas apte à) et suivi de "pa", il garde le sens de possibilité" (cf. l'énoncé figurant en not. 20 et cité ci-dessus).

La phrase suivante : [mèm mājé m pa ka mājé, not. 6] "Je ne peux même pas manger" (emphase sur [mājé]), montre que le verbe modal n'est pas copié en cas de clivage du prédicat (cf. sur cette question Piou 1982 : 139 et suiv.).

[n ap tuju ka alé kāmēm, not. 6] "Nous allons toujours pouvoir partir quand même". A propos de cet énoncé, nous pouvons rappeler que Magloire-Holly (1982 : 102) note : "Les modaux ne peuvent cooccurrer qu'avec certaines particules préverbales. Ainsi, "kapab" peut apparaître avec le temps (te) et le mode (a, ap). Cependant, il ne peut être modifié par "ap" : aspect, à cause de son trait [+ statif].

[m pa futi ka mājé āyē, not. 6].i.āyē (pronom indéfini); litt. "Je ne suis pas fichu de pouvoir rien manger", "Je ne peux absolument rien manger". Cet énoncé offre un double intérêt : il montre que les particules [futi] (< être foutu de... ; le mot n'est pas du tout bas en créole ; cf. comm. 2033) et [ka] sont combinables. La double négation n'a pas de valeur sémantique positive (comme du reste c'est parfois le cas en français populaire et en "français avancé" ; cf. Gadet (1992 : 79) et Frei (éd. 1982 : 52)).

B. En 17C et en notice 11, le verbe modal [sa] (< savoir) est donné comme équivalent du verbe modal [kapab]. Sylvain (éd. 1979 : 100) précise que [kapab] est "beaucoup plus énergique" que [sa]. Elle précise que la forme "sa" est, comme la forme "kapab", ambiguë au plan sémantique : elle indique soit la capacité, soit la probabilité.

Dans nos données, [sa] (variante [ha, not. 13]) apparaît le plus souvent avec la valeur épistémique :

[mwē vini pu m sa palé avò ɛ w, 17C] "Je suis venu pour pouvoir te parler" ;

[m ap jét(é) ēpé pu m sa ɛājé l, not. 11] "Je jette un peu pour pouvoir le changer" ;

[pu m travay pu m sa pa muri, not. 11] "Je dois travailler pour pouvoir ne pas mourir" ([sa] est suivi du morphème de négation : sens épistémique).

La valeur déontique est repérée en not. 13 : "Il a perdu la parole ; il ne peut pas parler, etc."

Précisons que [sa], à la différence du modal [kapab], ne peut jamais être employé en construction absolue.

C. Les étymons sont respectivement l'adjectif français "capable" et le verbe "savoir". La locution verbale "être capable" était très certainement d'un emploi fréquent dans les variétés de français régional et/ou populaire qui ont servi de *terminus a quo* aux différents créoles français : le réun. offre en effet lui aussi le mot "kapab" (variantes kaab, kapav). RC (1974 : 658) note que le mot est fréquent en créole et le traduit par le verbe "pouvoir". On peut faire remarquer qu'en français ordinaire, "capable" peut connaître l'abréviation (cf. en particulier chez les enfants, le tour "t'es pas cap").

Le verbe "pouvoir" était employé aux isles (cf. Fattier 1996b : 18-19). Nous ne retrouvons pas de trace d'un tel héritage en créole contemporain.

En ce qui concerne le verbe "savoir", Grevisse (§ 739, p. 681) fait la remarque suivante, qui est pour notre propos, particulièrement importante : "Surtout au conditionnel, *savoir*, suivi d'un infinitif complément (parfois sous-entendu), peut s'employer dans le sens de *pouvoir* ; il est alors le plus souvent pris négativement, et la négation est le simple *ne*, sans *pas* ni *point* ; en cet emploi *je ne saurais* est l'équivalent atténué de *je ne puis* : [...] *Ils ne sauraient servir, mais ils peuvent vous nuire* (MOL., *Mis.*, II, 3) "

Dans une note en bas de page, l'auteur du *Bon Usage* précise que *savoir* s'emploie avec le sens *pouvoir* "surtout au conditionnel, mais parfois aussi en dehors du conditionnel : *Il n'A SU en venir à bout* (AC.)."

L'emploi de *savoir* avec cette valeur devait être courant en français dialectal et/ou populaire de Saint-Domingue (mais non à la Réunion-Bourbon : le réun. n'offre pas un tel emploi).

Le créole colonial a, entre autres, deux verbes modaux issus de "capable" et de "savoir". Ducœurjoly les présente comme des variantes "libres", au moins pour certains types de contextes :

«capable/capabe» (pouvoir) : yo pas capable raché ly l'argent, nou tiré ly tant que ly lé capable zétendre, nou promené jouc nou pas té capable encore, nous savé/capable tandé (nous pourrons nous entendre). Ducœurjoly précise : «Quand il s'emploie activement, comme dans vous pouvez, on substitue quelquefois *savé*, *vous savé*, *vous savé*» (p. 344). (nous soulignons).

«savé» (pouvoir) : [...] z'équipage à vous savé aussi mété su l'avant tou ça qui capable géné nou (p. 360 : noter la co-occurrence des deux verbes modaux), tou ça cabrouet là yo va savé enlevé bord la mer (p. 368 : tout ce que les cabrouets pourront enlever du bord de la mer), si com mo dir vou cabrouets là yo savé suffir, vou pas savé plaindre vou, nou savé roulé-ly sitôt nou caba planté N° 8 (p. 377 : nous pourrons ...).

Ainsi s'explique l'emploi de [sa] créole, comme équivalent modal atténué (cf. Sylvain *supra*) de [kapab], qui n'a pas manqué de nous intriguer.

D. Complément sur le système de la négation : la position de la négation est distinctive avec un verbe à expansion, en créole tout comme en français. La parallélisme entre les deux langues est évident : "Il peut ne pas venir" ≠ "Il ne peut pas venir" // [li ka pa vini] ≠ [li pa ka vini]. Gaatone (1971 : 51) écrit à ce sujet :